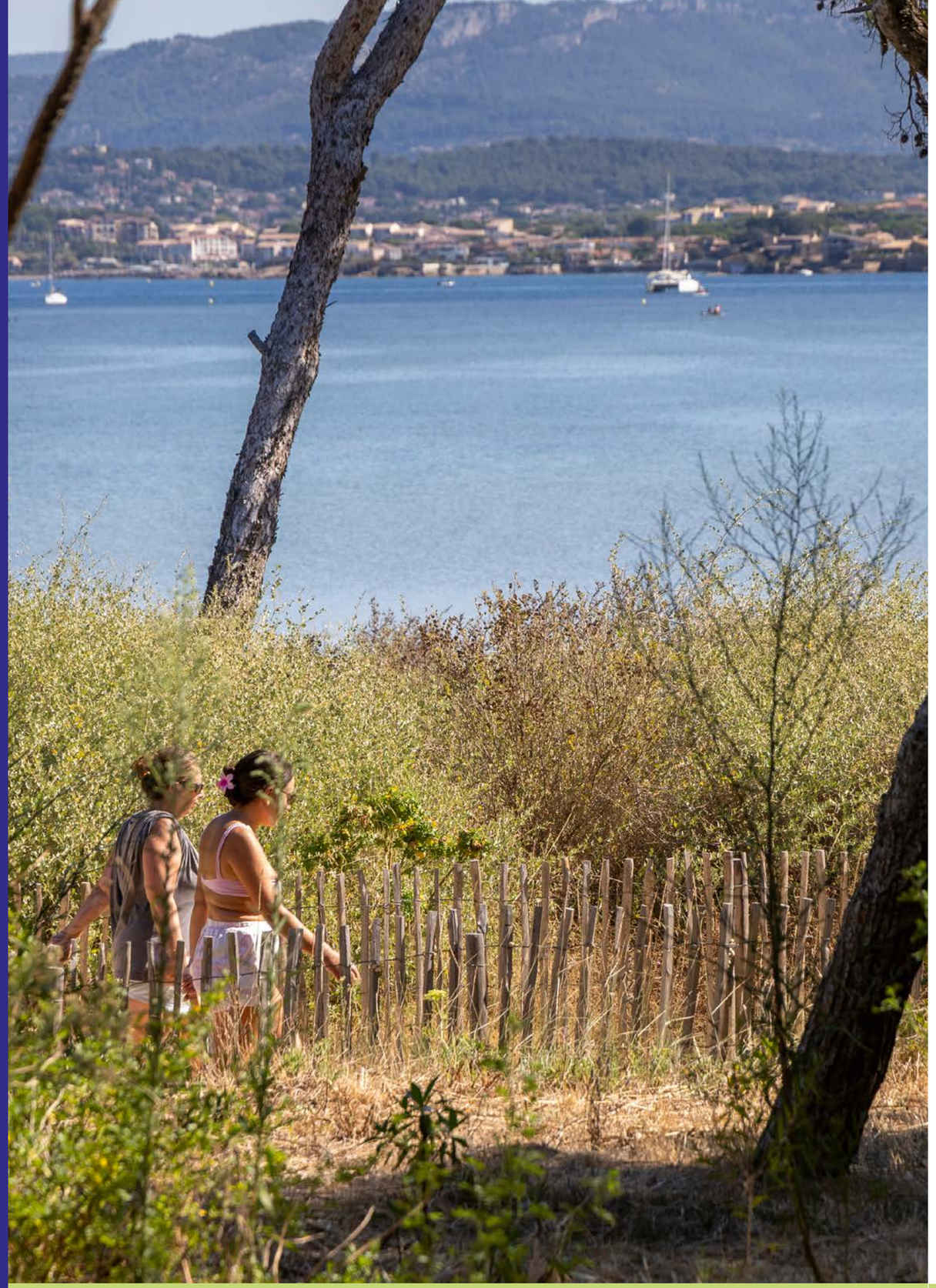


Métropole Toulon Provence Méditerranée

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

EXERCICE 2025



Sommaire

Édito 3
Avant-propos 4
Le territoire métropolitain 6
5 finalités :

1 L'adaptation au changement climatique 8

2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 18

3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations 26

4 L'épanouissement de tous les êtres humains 34

5 La transition vers une économie circulaire 42

Les outils d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions

La gouvernance 50
La concertation 51
Les ressources humaines 52
Les moyens techniques 54
Les finances et la commande publique 55
Le numérique 56
La communication 57

Annexes

Le programme d'actions pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments métropolitains de 1000 m² à usage tertiaire 58
La stratégie numérique responsable 59

Métropole TPM RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025



Édito



L'année 2025 s'inscrit comme l'une des plus chaudes jamais enregistrées. Notre territoire métropolitain n'a pas été épargné par l'intensité des dérèglements climatiques, avec des épisodes de canicules plus fréquents, des sécheresses prolongées, des incendies dévastateurs ainsi qu'une exposition accrue aux risques d'inondation.

Cette évolution du climat, que nous constatons tous à notre échelle, nous oblige à nous adapter pour préserver notre cadre de vie et notre biodiversité, pour protéger les habitants et renforcer la résilience de notre territoire. La Métropole est engagée dans le programme « Territoires adaptés au climat de demain +4°C ». Concrètement cela signifie que l'impératif de développement durable doit être intégré dans l'ensemble de nos politiques publiques. Nous prenons ainsi en compte le changement climatique dans tous les projets de rénovation de nos centres urbains. Le futur de nos communes passe par la renaturation de nos espaces. Pour la protection de l'environnement, pour notre santé et pour notre attractivité. Plusieurs projets de renaturation en ville ont été inaugurés en 2025 et en 2026.

Autre axe de développement durable : la protection de notre littoral qui fait partie, peut-être plus qu'ailleurs, de notre patrimoine et de celui des générations futures. L'engagement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en faveur de la transition écologique et sociale passe également par les mobilités durables, la gestion des déchets, la préservation de la ressource en eau, la gestion des risques. C'est ce que met en lumière le Rapport Développement Durable 2025 à travers une sélection d'actions concrètes et structurantes.

Parallèlement, la Métropole fait évoluer ses propres pratiques, en faisant du développement durable une composante de son fonctionnement au quotidien : renforcement des démarches de concertation, politique de ressources humaines, gestion du patrimoine bâti, commande publique responsable, transformation numérique, communication.

Un avenir durable, solidaire et résilient. Voilà ce que Toulon Provence Méditerranée s'engage à offrir à ses habitantes et ses habitants.

Josée MASSI
Présidente de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Maire de Toulon



Avant-propos

Contexte réglementaire et contenu

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite *Loi Grenelle II,* impose à la Métropole de réaliser chaque année **un rapport sur la situation en matière de développement durable** de la collectivité et de le présenter **préalablement aux débats sur le projet de budget.**

Le Rapport Développement Durable comporte :

- Le bilan des actions conduites au titre **du fonctionnement interne** de la collectivité.
- Le bilan des **politiques publiques** mises en œuvre sur son territoire, de nature à atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable inscrits au Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- L'analyse **des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation** des actions et politiques publiques.



Le rapport est structuré au travers des 5 finalités du développement durable, définies par le paragraphe III de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :

1. **L'adaptation au changement climatique**
2. **La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources**
   ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent
3. **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**
4. **L'épanouissement de tous les êtres humains**
5. **La transition vers une économie circulaire**

Le rapport comprend également :

- Le programme d'actions mis en place pour assurer **la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire** de la collectivité (article L. 174-1 du Code de la construction et de l'habitation).
- Le bilan annuel de **la stratégie numérique responsable** de la collectivité (article 35 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France).

Le Rapport Développement Durable constitue **un outil d'analyse et d'évaluation** permettant de rendre compte, chaque année, de **la manière dont les politiques publiques intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques et de mesurer les progrès accomplis** en matière de transition écologique.
Il s'agit également **d'un outil de transparence** pour la collectivité **qui s'adresse à l'ensemble des habitants, partenaires et acteurs locaux,** afin de partager une trajectoire commune et de renforcer la mobilisation collective autour d'un développement durable.

Le rapport est **élaboré avec le concours de l'ensemble des services de la Métropole et avec l'appui du Conseil de Développement TPM.** Il est à distinguer du **rapport d'activités** qui correspond **au bilan annuel, délibéré, dont les éléments juridiquement opposables engagent les élus.**

Aide à la lecture du rapport

Pour chacune des 5 finalités, il est proposé de détailler :

- L'ambition de la Métropole pour répondre aux enjeux de la finalité concernée.
- Les labels obtenus par la Métropole.
- Les Objectifs de Développements Durables associés.
- La liste des actions récurrentes, conduites par la Métropole, contribuant à cette finalité.
- Quelques indicateurs permettant d'évaluer les actions mises en œuvre pour répondre à cette finalité.
- Un focus sur les nouvelles actions, mises en œuvre par la Métropole, durant l'année 2025.

Le territoire métropolitain

12 communes

455 118 habitants
(population légale totale au 1er janvier 2025, INSEE 2022)

36 654 hectares (BD TOPO®, IGN)

200 km de littoral incluant les îles d'Hyères
(BD TOPO®, IGN)



1 L'adaptation au changement climatique



La brume des entrées maritimes vue du mont Faron

Ambitions pour le territoire

L'adaptation au changement climatique est devenue un enjeu central pour notre territoire. La Métropole agit à la fois pour mieux aménager, mieux se déplacer, mieux consommer et mieux se prémunir contre les risques naturels. La planification urbaine intègre désormais pleinement les enjeux climatiques, par le biais des Plans Locaux d'Urbanisme, pour développer la nature en ville, réduire la vulnérabilité et limiter l'artificialisation. Il s'agit d'une réelle stratégie de territoire.

La Métropole accompagne par ailleurs la construction et la rénovation de bâtiments publics durables via la démarche Bâtiments et Quartiers Durables Méditerranéens, et mène des opérations de requalification et de végétalisation des espaces publics en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale. La gestion des voiries, des espaces publics et des espaces verts, s'inscrit quant à elle dans une logique d'adaptation et de sobriété, complétée par une politique d'éclairage public. La Métropole valorise également 3 jardins labellisés « Remarquables », renforçant ainsi la place de la nature en ville.

Afin d'encourager des déplacements plus durables, la Métropole a élaboré un nouveau Plan De Mobilité à horizon 2035. Elle organise les transports terrestres et maritimes, propose une tarification avantageuse, améliore l'accessibilité des réseaux et renouvelle progressivement sa flotte pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Avec l'appui de la Maison de la Mobilité TPM, elle sensibilise le public au travers d'actions telles que la « Semaine de la mobilité », « Mai à vélo », « Tous à vélo » ou le « Club mobilité employeur ». Le développement des pistes cyclables, des stationnements vélos, des aides à l'achat de vélos électriques, des parkings relais, des arrêts de covoiturage et des pôles d'échanges multimodaux complètent également cette stratégie.

La Métropole mène également une politique portuaire respectueuse de l'environnement. Gestionnaire de 8 ports en régie, elle est engagée dans la certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité » et régule la fréquentation de l'île de Porquerolles en période estivale. En parallèle, l'électrification des quais du terminal Toulon Côte d'Azur permet désormais de réduire les émissions de particules fines, les nuisances sonores et les vibrations sous-marines des navires à quai.

Dans le domaine de l'énergie, la Métropole exploite le réseau de thalassothermie de La Seyne-sur-Mer, et déploie des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. L'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial et du Contrat d'Objectifs Territorial permettent de structurer et d'accélérer les actions en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

En parallèle, la Métropole renforce ses actions en matière de prévention des risques naturels. La lutte contre les inondations s'appuie sur le Programme d'entretien pluriannuel des cours d'eau côtiers 2020-2030 et le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations 2024-2029. L'instabilité rocheuse fait l'objet d'un suivi, notamment via le Programme de mise en sécurité du Mont Faron 2020-2032 et la sécurisation des falaises d'AmphitriA. La défense des forêts contre l'incendie repose sur l'aménagement et l'entretien des ouvrages DFCI dans le cadre du Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier. Enfin, suite aux conclusions de la stratégie métropolitaine de gestion durable du trait de côte, un observatoire du trait de côte en cours de construction permettra également de suivre l'évolution du littoral et d'adapter les actions de protection.

Labels obtenus

Programme d'Actions de Prévention des Inondations *labellisé*

Objectifs de Développement Durable associés



Actions récurrentes

THÉMATIQUES	ACTIONS RÉCURRENTES
Aménagement du territoire	• Création et rénovation de bâtiments métropolitains • Requalification et végétalisation d'espaces publics
Entretien des espaces publics	• Relamping pour l'éclairage public • Rénovation de voiries et revêtement drainant • Désimperméabilisation des espaces publics • Entretien « Zéro Pesticides » des espaces verts publics • Implantation d'espèces adaptées au climat méditerranéen dans les espaces verts • Gestion durable de 3 jardins remarquables : Jardin de Baudouvin à La Valette-du-Var, Parcs Olbius Riquier et Saint-Bernard à Hyères
Organisation des mobilités	• Renouvellement des véhicules du réseau Mistral pour des modèles moins polluants • Utilisation de gasoil propre sans soufre pour la flotte de bateaux du réseau Mistral • Renouvellement des arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite • Animations de la Maison de la Mobilité : « Semaine européenne de la mobilité », « Mai à vélo », « Tous à vélo » • Création et entretien du linéaire cyclable • Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique
Gestion portuaire	• Démarche « Ports Propres » sur 5 ports métropolitains • Régulation en saison estivale de la fréquentation de l'île de Porquerolles
Énergies renouvelables	• Installation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques • Études de potentiel et de faisabilité pour la production d'énergies renouvelables : réseaux de chaleur et de froid, panneaux photovoltaïques
Prévention des risques naturels	• Programme d'entretien pluriannuel des cours d'eau côtiers • Création et entretien de zones d'expansion de crue et de bassins de rétention • Dispositif ALABRI pour la vulnérabilité au risque inondation • Interventions de mise en sécurité du Mont Faron • Opérations de confortement des falaises et de dévoiement du Sentier du Littoral • Opération d'aménagement et d'entretien des ouvrages DFCI • Observatoire du suivi du trait de côte

Indicateurs

INDICATEURS	2022	2023	2024	2025	TENDANCE
Part d'éclairages publics en LED	22%	23%	33%	**42%**	↗
Nombre de voyages en transports en commun (réseau Mistral, Îles d'Or et téléphérique du Mont Faron)	31,2 M	31,3 M	32,5 M	**33,3 M**	↗
Nombre total d'entreprises engagées dans un Plan De Mobilité Employeur	26	31	34	**35**	↗
Montant alloué pour l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique	522 246 €	474 462 €	391 000 €	**210 000 €***	↘
Linéaire total d'itinéraires cyclables (km)	323	328	331	**340**	↗
Nombre de ports certifiés « Ports Propres Actifs en Biodiversité »	3 sur 8	4 sur 8	5 sur 8	**5 sur 8**	→
Nombre total d'infrastructures publiques de recharge pour véhicule électrique (voirie, parking, accessoire de voirie ou en ouvrage)	217	307	345	**460**	↗
Surface des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et parkings métropolitains (m^2)	845	1220	1220	**6980**	↗
Nombre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations (logements et bâtiments publics)	Sans objet	54	24	**119**	↗

* L'aide à l'achat de VAE est pérennisée mais, depuis 2025, celle-ci est allouée sous conditions de ressources.

Focus sur les nouvelles actions 2025

La stratégie métropolitaine d'adaptation des espaces publics au changement climatique



Réunion annuelle du Cerema à Chalucet

La Métropole a conduit en 2025, avec l'appui du Cerema et de l'audat.var, une démarche visant à définir une stratégie métropolitaine d'adaptation des espaces publics face au changement climatique, dans le cadre du programme Territoires adaptés au climat de demain +4°C. Cette action prolonge les expérimentations engagées en 2023 à Toulon et La Seyne-sur-Mer, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbaine. Elle a mobilisé 4 séminaires, réunissant 136 participants, ainsi que 14 expertises de terrain portant sur des projets de requalification d'espaces publics à Toulon, La Garde et Hyères. Ces actions ont permis d'aborder les enjeux de surchauffe urbaine, de gestion des eaux pluviales, de résilience climatique et d'évolution des usages dans l'espace public. La démarche a abouti en novembre 2025 à la production de repères communs et de documents méthodologiques. Ces outils viseront à structurer une approche intégrée de l'aménagement urbain et à alimenter les documents de planification.

La végétalisation de la place du Général de Gaulle à La Valette-du-Var



La place du Général de Gaulle à La Valette-du-Var était un espace public exclusivement en béton, accueillant en sous-sol un parking. Afin d'éviter un îlot de chaleur, la Métropole a entrepris un projet de végétalisation de la place sur 5049 m² en installant des végétaux, des jardinières et une vingtaine d'arbres permettant de recréer une façade végétale. À l'ouest de la place, le sol naturel est retrouvé et accueille des plantations exotiques, rendant cette partie perméable aux eaux de pluie. 5 pergolas et des bancs ont également été installés afin d'offrir un ombrage supplémentaire et un espace agréable pour les usagers. La nouvelle place a été inaugurée le 25 avril 2025 pour un montant de 900 000 € TTC.

L'adhésion au réseau EnvirobatBDM

La démarche « Bâtiments et Quartiers Durables Méditerranéens » (BDM/QDM) est un référentiel de qualité environnementale ayant pour objectif d'évaluer les projets de construction et de réhabilitation des bâtiments et quartiers dans une démarche d'amélioration continue. Ce référentiel est porté en Région Sud par l'association EnvirobatBDM en partenariat avec l'Ademe. La Métropole a rejoint en 2025 le réseau EnvirobatBDM. Les labels BDM et QDM se déclinent en 4 niveaux : cap, bronze, argent et or, et 3 étapes : conception, réalisation et usage, 2 ans après la mise en service.

qdm Quartiers Durables Méditerranéens

bdm Bâtiments Durables Méditerranéens

La rénovation du bâtiment Atelier Voirie Lagoubran à Toulon



© Archilecte HMONP

Le nouveau bâtiment Atelier Voirie Lagoubran à Toulon a été certifié en 2025 « Bâtiment Durable Méditerranéen » niveau bronze en phase conception. D'une surface de 1562 m², ce projet vise à réduire la consommation d'énergie finale d'environ 61%, permettant de se conformer aux objectifs fixés par le décret tertiaire à horizon 2030. Les interventions comprennent notamment le renforcement structurel du bâtiment, avec le traitement des fissures et l'isolation thermique par l'extérieur, et le remplacement du chauffage existant par des pompes à chaleur. La toiture est également renforcée afin de permettre l'intégration des installations photovoltaïques. Le projet vise également à améliorer les conditions d'usage du bâtiment en renforçant la qualité sanitaire et le confort intérieur. Cela passe notamment par des opérations de désamiantage, l'installation de protections solaires extérieures et la mise en place d'une ventilation mécanique dans l'ensemble des locaux.

La stratégie métropolitaine « Ville perméable »

La Métropole a décidé, par délibération en date du 25 septembre 2025, de se lancer dans l'élaboration d'une stratégie métropolitaine « Ville perméable ». L'objectif est de construire une feuille de route permettant de prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire, de manière à le rendre plus résilient et adapté au climat de demain. Cette stratégie s'articulera autour de 2 axes de travail : l'analyse et l'intégration systématique du chemin de l'eau dans les projets d'aménagement et la prise en compte réglementaire de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme.

Le projet urbain du cœur de ville de La Garde

Le projet urbain du cœur de ville de La Garde est une opération menée par la Métropole et la commune visant à requalifier et redynamiser le centre-ville pour un montant de 28 millions d'€. Le projet a obtenu la labellisation « Quartier Durable Méditerranéen » niveau argent. La Métropole a inauguré le 24 novembre 2025 un nouveau parking métropolitain en centre-ville de La Garde. Ce parking silo gratuit vient renforcer l'offre de stationnement (216 places) afin de faciliter l'accès au cœur de ville. Il intègre plusieurs aménagements en faveur des mobilités durables et inclusives : 10 places équipées de bornes de recharge électrique, 7 places réservées aux personnes à mobilité réduite et 38 emplacements vélos. Le parking est équipé d'une toiture photovoltaïque sur environ 450 m², destinée à produire de l'électricité pour alimenter le site et d'autres équipements publics. Sa conception est compatible avec une labellisation « Bâtiment Durable Méditerranéen ». La création de ce parking correspond à la première phase du projet, permettant ainsi de libérer du foncier, et de renaturer les espaces imperméabilisés. L'implantation de la végétation s'opérera dans un second temps sur une surface d'1,5 hectare réparti autour du parking.



La signature de la convention de partenariat avec l'association GREC-SUD

Dans le cadre du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or 2023-2027, la Métropole a signé à l'automne 2025 une convention de partenariat avec l'association GREC-SUD afin de travailler sur l'écriture d'un cahier territorial autour des effets du changement climatique global sur le territoire métropolitain. Il s'agit d'un document scientifique ayant pour objectif d'éclairer les acteurs locaux sur l'évolution du climat, les impacts qui en découlent mais aussi les solutions concrètes d'adaptation et d'atténuation à mettre en œuvre sur le territoire. Ce document proposera une vision transversale des impacts du changement climatique, intégrant l'ensemble des dimensions du territoire : biodiversité, santé, économie, transports, risques, etc.

Le projet Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un document de planification visant à limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Il comprend notamment un plan d'actions sur une période de 6 ans 2026-2032 et un Plan d'Actions Qualité de l'Air. Le projet PCAET a été arrêté le 27 février 2025 en Conseil métropolitain et transmis aux personnes publiques associées pour avis.

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre

La Métropole élabore tous les 3 ans un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) portant sur son patrimoine et ses compétences, ainsi qu'un plan de transition présentant les objectifs et actions envisagés pour réduire ses émissions. Le BEGES pour l'année de référence 2022 a été approuvé le 27 février 2025 en Conseil métropolitain. Il a permis d'estimer qu'en 2022, 97 385 tonnes équivalent CO_2 ont été émises par l'administration TPM, soit 40 tonnes équivalent CO_2 par équivalent temps plein. 14% des émissions totales de GES étaient liées au fonctionnement interne et 86% des émissions de GES étaient liées à l'exercice des compétences.

Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Les 12 communes de la Métropole doivent identifier les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) pour implanter des installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur leur territoire, conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. À ce titre, la Métropole met à disposition un appui technique et des outils cartographiques, permettant de visualiser, filière par filière, l'ensemble des ZAEnR. L'arrêté préfectoral du 16 juin 2025 officialise le périmètre de ces zones pour chaque commune de la Métropole. En 2025, 10 758 ZAEnR ont été identifiées, dont 53% dédiées au solaire photovoltaïque, 46% au solaire thermique et 1% à la méthanisation, la biomasse et la géothermie. Pour illustrer cette dynamique, la Métropole a organisé en mai et en octobre 2025, 2 visites de l'installation de thalassothermie de La Seyne-sur-Mer.



Thalassothermie de La Seyne-sur-Mer

Le relanternage de l'éclairage public au Revest-les-Eaux

Le projet de relanternage de l'éclairage public mené par la Métropole consiste à moderniser progressivement l'éclairage urbain en remplaçant les équipements les plus anciens et énergivores, soit à terme 60% des points lumineux, par des technologies plus performantes, principalement des LED. Le projet intègre également des innovations comme des lampadaires solaires, des détecteurs de présence et des systèmes connectés pour optimiser l'éclairage. L'objectif est de réduire de 30% la consommation d'électricité, diminuer les coûts de maintenance et également limiter la pollution lumineuse tout en renforçant la sécurité. Le déploiement est prévu sur 5 ans 2023-2028 et concerne les 12 communes de la Métropole pour un investissement total de 20 millions d'€. Le Revest-les-Eaux est la 1ère commune membre à bénéficier d'un éclairage public 100% LED depuis 2025 avec 1700 points lumineux modernisés.

Le projet de thalassothermie dans le quartier de Port Marchand à Toulon

Le Bureau métropolitain a approuvé fin 2025 la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels consentie à la Société DALKIA, en vue de la création d'un réseau de thalassothermie dans le quartier de Port Marchand sur la commune de Toulon. Les études se sont déroulées en 2025 pour un dépôt du dossier d'autorisation prévu fin 2026 et des travaux à venir sur la période 2027-2028.

Le Plan De Mobilité 2025-2035

Lors du Conseil métropolitain le 18 décembre 2025, l'évaluation finale du précédent Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2015-2025 ainsi qu'un nouveau Plan De Mobilité (PDM) à horizon 2035 ont été arrêtés. Parmi les 268 mesures constituant le plan d'actions du PDU, 76,5% ont été finalisées ou réalisées partiellement. Le nouveau PDM organise la politique des transports et des déplacements sur le territoire pour les 10 prochaines années. Il affiche l'ambition d'atteindre 43% de modes actifs, marche à pied et vélo, contre 37% aujourd'hui, 12% de transports en commun, contre 7%, et 45% de transports individuels, voiture et 2 roues motorisés, contre 56%. Parmi les effets attendus, une diminution de 25% des émissions de gaz à effet de serre, de 76% des oxydes d'azote et de 27% des particules fines.



Le renouvellement des abribus du réseau Mistral

La Métropole a attribué au 1er avril 2025 pour une durée de 12 ans une nouvelle délégation de service public à Cityz Média. Depuis le 2 janvier 2025, les 384 abribus publicitaires du réseau Mistral, répartis sur l'ensemble du territoire, sont progressivement remplacés par du mobilier neuf et éco-conçu, permettant une meilleure intégration dans l'environnement urbain. Leur conception met l'accent sur le confort (protection contre le soleil et les intempéries) et l'innovation. Fabriqués à partir de 70% de matériaux recyclés, et pensés pour une durée de vie d'environ 30 ans, ces équipements intègrent des technologies telles que l'éclairage LED basse consommation, la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques et des dispositifs de collecte et de recyclage des mégots à distance des abris-bus.



Les premiers travaux du Bus à Haut Niveau de Service

Déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 9 octobre 2025, le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de la Métropole a débuté le 3 décembre 2025 à Ollioules. Ce projet vise à améliorer durablement les mobilités sur le territoire en proposant une alternative plus écologique que la voiture, notamment grâce à des bus électriques. La 1ère phase de travaux concerne un tronçon de 7 km entre Ollioules (Technopole de la Mer) et Toulon (Bir Hakeim) qui comprendra 15 stations. Les premiers travaux portent notamment sur la construction d'un mur de soutènement à Ollioules, pour un coût d'environ 3 millions d'€, avec une mise en service du premier tronçon prévue en 2029.



La signature de la convention de financement de la navette ferroviaire toulonnaise

Les partenaires du projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ont signé le 16 mai 2025 la convention de financement dont l'objectif est de désaturer le réseau ferroviaire, améliorer la desserte locale et proposer une mobilité plus écologique. Le projet vise notamment à mettre en place d'ici 2030 une navette ferroviaire permettant de traverser l'agglomération toulonnaise avec un train toutes les 15 minutes. Financée à hauteur de 347 millions d'€, la future navette reliera principalement Saint-Cyr-sur-Mer à Carnoules et Hyères, en renforçant les liaisons entre l'est et l'ouest de la Métropole tout en augmentant la fréquence des trains. D'importants travaux ont débuté en 2025 pour une livraison prévue à horizon 2030.



La gestion des ports certifiés « ISO 18725 Ports Propres Actifs en Biodiversité »

La Métropole mène une politique de gestion portuaire respectueuse de l'environnement. Sur les 8 ports en régie directe, 5 sont certifiés « ISO 18725 Ports Propres Actifs en Biodiversité ». Pour suivre l'évolution de la démarche, un plan d'actions est dressé pour chaque port. À titre d'exemple, plusieurs actions ont été réalisées en 2025 dont : l'obtention du Prix Biodiv'2025 à la Madrague de Giens récompensant les actions en faveur de la préservation de la biodiversité ; la collecte, le traitement et le suivi, via la plateforme Track Déchets, des déchets dangereux portuaires ; la mise en place d'un nouveau désalinisateur pour l'activité de carénage sur le port de Porquerolles ; l'obtention du « Coup de cœur du jury » à la 9ème édition de l'Ocean Hackathon pour le projet NEREI, visant à réduire les coûts de dépollution et préserver la biodiversité ; les formations « Ports Propres » et « Ports Propres Actifs en Biodiversité » à destination des agents portuaires et la formation environnementale des saisonniers.

PORTS PROPRES
Certifiés actifs en biodiversité par AFNOR Certification

La reconnaissance de la Métropole en matière de prévention des inondations

La Métropole a été labellisée par l'État en 2025 pour son engagement en matière de prévention des inondations, à l'occasion de la Journée nationale de la résilience. À ce titre, dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais 2024-2029, la Métropole a procédé à l'installation de 7 bornes de mesure au sein des ports Toulon - La Seyne - Brégaillon, Le Brusc, La Tour Fondue et Porquerolles. Ces équipements permettent d'améliorer le suivi des épisodes pluvieux intenses, contribuant ainsi à une meilleure anticipation des risques d'inondation. Ils fournissent également aux usagers et aux professionnels portuaires des données fiables et accessibles en temps réel. D'autre part, une caméra supplémentaire a été installée sur la Ritorte à Hyères. Elle vient compléter le dispositif existant composé de 10 caméras, permettant de suivre en continu les réactions des principaux fleuves côtiers (Las, Eygoutier, Reppe, Roubaud et Gapeau).



Les études et travaux afin de limiter les inondations sur l'Augias

Des travaux de modification ont été réalisés au niveau de l'exutoire de l'Augias afin de limiter les inondations récurrentes au niveau du rond-point du Traité de l'Élysée Konrad Adenauer Charles de Gaulle à Six-Fours-les-Plages. À cet endroit, deux cadres - l'assainissement pluvial de l'avenue de la Mer et le cours d'eau Augias - se rejettent en mer. Lors des coups de mistral, un mélange de sable et de posidonie obstruait presque totalement les exutoires. Ainsi, lors d'épisodes pluvieux, il était fréquent que les eaux débordent au niveau du rond-point et inondent les voies de circulation. Jusqu'ici les interventions consistaient à rouvrir les cadres dès qu'un bouchon se formait, sans solution durable. L'étude hydraulique a donc privilégié une mise à ciel ouvert de ces ouvrages, afin de faciliter leur entretien, d'intervenir plus rapidement en cas d'obstruction et de limiter les risques de colmatage.



La formation des agents à l'outil Tenevia

Une formation dédiée à l'outil Tenevia a été organisée le 7 octobre 2025 à destination des agents métropolitains. Cet outil innovant repose sur l'analyse d'images et l'intelligence artificielle pour assurer la surveillance en continu des cours d'eau, mesurer les niveaux d'écoulement et anticiper les phénomènes de crue. Cette session a permis aux agents de se familiariser avec l'ensemble des fonctionnalités de cet outil ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de suivi des capteurs installés sur le territoire et d'intégration de données Tenevia dans les procédures internes de gestion des risques.

Le Programme de mise en sécurité et de confortement du Mont Faron 2020-2032

Le Mont Faron est soumis à d'importants phénomènes d'instabilités rocheuses qui menacent la protection des personnes et des habitations. Pour répondre à ces risques de chutes de blocs tout en respectant les enjeux écologiques, la Métropole et la commune de Toulon sont engagées dans un programme de mise en sécurité et de confortement du Mont Faron 2020-2032. Ce programme cible 19 sites identifiés comme les plus à risque, dont 10 projets sur des parcelles gérées par la Métropole. Les travaux consistent en la pose de parades de protections actives, empêchant la chute de blocs à la source (grillages et filets, ancrages, béton projeté, murs de soutènement), et/ou passives permettant de protéger les enjeux en contrebas (merlons, écrans rigides). Un réseau de surveillance et d'alerte des falaises du Faron est mis en place. En 2025, 3 nouveaux secteurs ont été programmés.

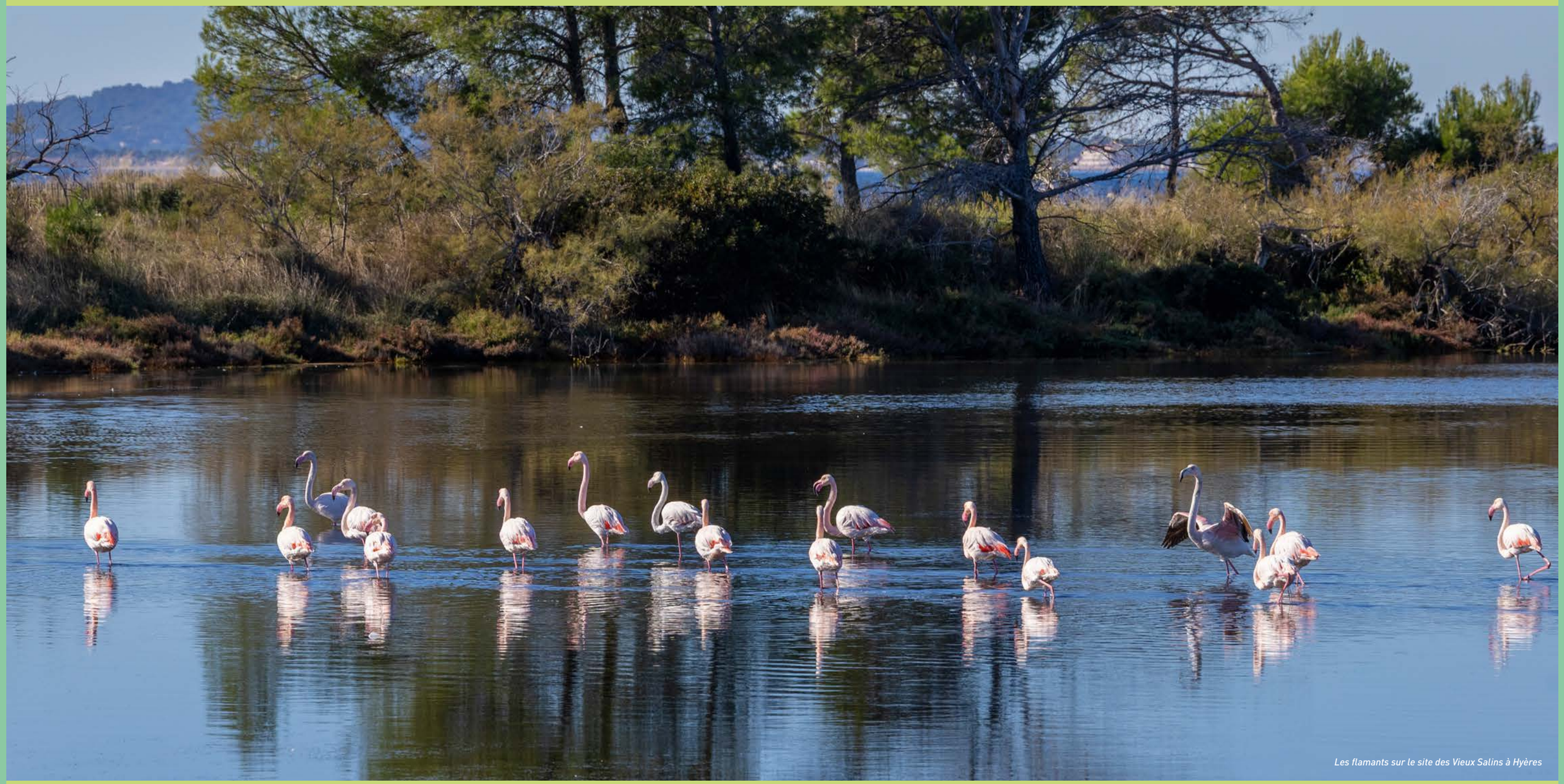
Le Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier

La Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier. Ce plan d'actions, prévu sur une période de 10 ans, vise à organiser les équipements forestiers, prévenir les incendies ainsi qu'à limiter l'impact sur la biodiversité.



1 L'adaptation au changement climatique

2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Les flamants sur le site des Vieux Salins à Hyères

Ambitions pour le territoire

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles est un enjeu essentiel pour garantir un territoire résilient. La Métropole agit pour protéger la qualité de l'air, de l'eau, des milieux naturels et du littoral, tout en sensibilisant les habitants à l'importance de ces richesses. Cette démarche vise à maintenir l'équilibre entre développement du territoire, qualité de vie et préservation des écosystèmes.

La Métropole surveille la qualité de l'air grâce à l'appui de l'association agréée AtmoSud et contribue au Plan de Protection de l'Atmosphère du Var 2022-2025. Elle intègre des actions d'amélioration de la qualité de l'air dans ses politiques de mobilité, de gestion des déchets et d'aménagement du bâti. Tous les cinq ans, elle réalise également les Cartographies de Bruit Stratégiques, qui permettent d'évaluer l'exposition des habitants aux nuisances sonores et d'alimenter le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

La Métropole assure l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées et mène des actions pédagogiques auprès des scolaires pour expliquer le cycle de l'eau tels que le projet pédagogique de Veolia, le projet Refuge LPO, ou encore le programme « Raconte-moi AmphitriA ». Elle entretient et renouvelle ses réseaux pour réduire les pertes en eau et agit pour limiter la pollution liée aux eaux usées. Les stations d'épuration valorisent les déchets d'assainissement sous forme d'énergie et de compost, tandis que le Service Public d'Assainissement Non Collectif veille à la conformité des installations. L'opération Pro'Baie accompagne les entreprises dans le traitement de leurs rejets. La Métropole s'engage également aux côtés de ses partenaires dans le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or 2023-2027 pour améliorer durablement la qualité des eaux et préserver les milieux aquatiques.

La Métropole contribue à la préservation des massifs forestiers, des sites Natura 2000, des espaces du Conservatoire du littoral et des propriétés de la Métropole. Dans ce cadre, elle réalise des études scientifiques et mobilise des chantiers d'insertion pour l'entretien des milieux naturels. Elle développe de nombreuses actions de sensibilisation à l'environnement, comme les programmes « La Rade m'a dit », « Promenons-nous dans les bois » et les « Rendez-vous biodivertissants », ou encore l'« Atlas de la Biodiversité Métropolitaine ». De plus, la Métropole pilote une opération Grand Site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères, afin de concilier attractivité touristique et préservation du patrimoine naturel. Enfin, la Métropole protège activement le littoral : création, réhabilitation et entretien du Sentier du Littoral, entretien des plages, suivi sanitaire des eaux de baignade et installation de mouillages écologiques pour préserver les fonds marins.

Labels obtenus

territoire d'eau en transition écologique · afaq ISO 9001 ISO 14001 Qualité Environnement AFNOR CERTIFICATION · afaq ISO 50001 Énergie AFNOR CERTIFICATION · Ramsar · znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE · Site classé · NATURA 2000

Objectifs de Développement Durable associés

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE · 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ · 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT · 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES · 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES · 14 VIE AQUATIQUE · 15 VIE TERRESTRE



Actions récurrentes

THÉMATIQUES	ACTIONS RÉCURRENTES
Amélioration de la qualité de l'air	• Contribution au Plan de Protection de l'Atmosphère du Var • Convention annuelle pour la surveillance de la qualité de l'air avec AtmoSud
Réduction des nuisances sonores	• Mise en place de revêtements phoniques sur les voiries • Travaux d'isolation phonique des bâtiments • Création d'espaces verts
Préservation de la ressource en eau	• Création et rénovation des réseaux d'assainissement • Campagnes d'autosurveillance des stations d'épurations • Opérations de lutte contre les entrées d'eaux claires parasites • Contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif • Opération Pro'Baie pour les rejets polluants des professionnels • Actions de sensibilisation : Projet pédagogique Veolia, Convention de partenariat LPO et Veolia, Projet « Raconte-moi AmphitriA » • Réduction des pesticides et des nitrates des aires d'alimentation des captages • Périmètre de captage d'alimentation d'eau potable • Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
Protection des milieux aquatiques	• Campagne annuelle de suivi sanitaire de la qualité des eaux de baignade • Relevé et suivi des biocénoses marines • Réalisation des profils de plage et suivi du trait de côte • Sensibilisation des plaisanciers et des usagers des plages • « Fête des cours d'eau » • Démarche « Provence Propre » pour le ramassage des déchets • Participation au Festival Galathea sur le monde marin
Protection des espaces naturels et de la biodiversité	• Surveillance et entretien des sites forestiers et du Sentier du Littoral par les écogardes • Opérations de réhabilitation et d'aménagement des sites forestiers et du Sentier du Littoral • Newsletter bimensuelle du Sentier du Littoral • Animation de sites terrestres et marins Natura 2000 • « Atlas de la Biodiversité Métropolitaine » • Suivis scientifiques • Actions de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes • Actions de sensibilisation : « La Rade m'a dit », « Promenons-nous dans les bois », « Les Rendez-vous biodivertissants » de la Métropole

Indicateurs

INDICATEURS	2022	2023	2024	2025	TENDANCE
Taux de rendement du réseau de distribution d'eau potable	85,8%	86,3%	85,8%	**86,20%**	→
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,93%	0,94%	0,89%	**0,90%**	→
Nombre d'établissements diagnostiqués au titre de leurs effluents industriels	64	88	107	**133**	↗
Nombre d'élèves participant aux programmes « La Rade m'a dit » et « Promenons-nous dans les bois »	2149	2262	2334	**2274**	→
Nombre de participants lors des « Rendez-vous biodivertissants »	10 000	15 000	17 000	**22 000**	↗
Montant des investissements pour la réhabilitation du Sentier du Littoral	1 564 000 €	1 690 000 €	1 731 000€	**1 480 000 €**	↘
Proportion de sites de baignade de bonne ou d'excellente qualité	78%	91%	100%	**97%***	↘
Nombre de participants aux animations sur les Salins d'Hyères	8572	12 129	17 745	**19 589**	↗
Nombre d'oiseaux dénombrés sur les Salins d'Hyères	244 119	244 537	241 337	**314 312**	↗

* Bien que le pourcentage de sites de baignade de bonne et d'excellente qualité ait légèrement diminué entre 2024 et 2025, cet indicateur se maintient à un niveau très satisfaisant.

Focus sur les nouvelles actions 2025

La connexion électrique des navires à quai

Dans le cadre du programme Escales Zéro Fumée lancé en 2019 par la Région Sud, la Métropole a entrepris l'électrification des quais Fournel, Corse et Minerve du terminal Toulon Côte d'Azur, pour un montant de 20,7 millions d'€. L'objectif est de couper les groupes électrogènes présents à bord des navires durant les escales afin de réduire les émissions de particules fines de 80%, les nuisances sonores et les vibrations sous-marines. Ce dispositif repose sur un mix énergétique grâce à l'installation sur le parking d'une ombrière photovoltaïque dédiée à l'autoconsommation. Cette installation permet également jusqu'à 800 véhicules, en attente d'embarquement, de couper leurs moteurs. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var assure depuis le 13 février 2025 l'exploitation et la commercialisation auprès des armateurs des équipements portuaires. Le principal armateur Corsica Ferries a investi en moyenne 1,1 million d'€ par navire pour la mise à niveau de 5 navires au total en 2025. Cela a représenté une consommation électrique cumulée de 175 MW durant 200 heures à quai depuis février 2025, soit un évitement de 100 tonnes eqCO_2, 1,7 tonne d'oxyde d'azote, 64 kg d'oxyde de soufre et 48 kg de particules fines PM2,5 d'après les estimations d'AtmoSud.



Les cartographies de bruit stratégiques d'échéance 4

Dans le cadre de sa compétence de lutte contre les nuisances sonores et conformément à la directive européenne 2002/49/CE, la Métropole produit et rend publiques tous les 5 ans les Cartographies de Bruit Stratégiques (CBS). Les CBS d'échéance 4 ont été approuvées le 27 février 2025 en Conseil métropolitain, puis ont fait l'objet d'une mise à disposition du public pendant 2 mois du 10 juin au 10 août 2025. Elles permettent d'évaluer de manière globale l'exposition au bruit, lié spécifiquement aux transports (routiers, ferroviaires et aériens) et aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation (haut niveau de danger), à l'échelle du territoire. Elles ont permis d'estimer qu'en 2024 : 90,4% de la population du territoire métropolitain vivait dans un environnement avec un niveau sonore routier inférieur à 55 dB(A), 1,2% vivait dans une zone bruyante avec un niveau sonore supérieur à la valeur limite de 68 dB(A) et que 9944 personnes étaient impactées par le bruit routier (cardiopathie ischémique, trouble du sommeil et forte gêne).

La construction de la station d'épuration dans le hameau des Borrels à Hyères

Pour répondre aux besoins du hameau des Borrels à Hyères, la Métropole a engagé en 2024 la 1ère tranche de travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration. La mise en service de la station a été effectuée en décembre 2025. Dimensionnée pour 290 équivalents-habitants, elle permet désormais d'assurer un traitement performant et durable des eaux usées, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité du milieu naturel environnant. Une 2nde tranche de travaux est programmée à l'horizon 2027.



La modernisation de la station d'épuration de Porquerolles

La Métropole a engagé une modernisation de la station d'épuration de Porquerolles afin de garantir un traitement de l'eau performant et durable. Les travaux ont débuté en octobre 2024. La nouvelle file eau, correspondant à l'ensemble du traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel, a été mise en service fin octobre 2025. Elle permet désormais d'assurer une qualité d'eau conforme aux exigences environnementales d'un site insulaire classé et très fréquenté. La 2nde phase du chantier concerne la file boues, c'est à dire le traitement et la gestion des résidus issus de l'épuration. Ces aménagements, actuellement en cours, amélioreront la performance globale de la station et limiteront son impact sur l'environnement. La réception complète de l'ouvrage est prévue pour le printemps 2027.

La phase 2 du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or

L'année 2025 a été marquée par la construction et la validation du nouveau programme d'actions du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or pour la période 2025-2027. Destiné à promouvoir une gestion durable et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire, ce nouveau contrat a été labellisé « Contrat Eau & Climat » par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Cette reconnaissance atteste de la prise en compte renforcée des enjeux liés au changement climatique par l'ensemble des acteurs locaux. Ce programme d'actions comprend désormais 305 projets, portés par 51 structures différentes, toutes mobilisées vers un objectif commun : l'atteinte du bon état des masses d'eau de notre territoire ainsi que de la préservation de la biodiversité.

La création d'une mare sur le site de la station AmphorA à La Garde

En partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de PACA, la Métropole a créé une mare temporaire au sein du refuge LPO, installé sur le site de la station d'épuration AmphorA à La Garde. Cette zone, aménagée en 2025, constitue désormais un point d'eau précieux pour la faune locale, dans un environnement marqué par la présence d'infrastructures et d'activités humaines. Les premières observations réalisées par la LPO confirment déjà l'intérêt de cet aménagement : renards, éperviers et nombreuses autres espèces y trouvent un lieu de repos et d'abreuvement. La création de cette mare démontre que les sites industriels ou de services publics peuvent devenir de véritables refuges pour la biodiversité, dès lors qu'ils sont pensés et gérés de manière durable.

Une nouvelle passe à poissons sur le Gapeau

Afin de favoriser la circulation des poissons migrateurs et contribuer à la préservation de l'anguille européenne, espèce classée en danger critique d'extinction, la Métropole a réalisé une passe à poissons sur le Gapeau, à l'aval du cours d'eau, au niveau du barrage anti-sel. Cet aménagement, conçu sous la forme d'une rampe à pente douce recouverte de tapis brosse, permet aux anguilles et à leurs juvéniles de franchir l'obstacle créé par l'ouvrage hydraulique. Réalisée à l'été 2025, cette passe à poissons constitue une avancée pour la restauration de la continuité écologique du Gapeau. Elle a bénéficié d'un soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Sud, pour un montant total de 345 000 €.



La restauration des portes à la mer du Salin des Pesquiers à Hyères

Un important ouvrage hydraulique, constituant la principale entrée d'eau de mer du Salin des Pesquiers, a fait l'objet de travaux de réhabilitation en raison de son état de dégradation avancé. Fragilisé par de nombreuses fissures, l'ouvrage ne garantissait plus une étanchéité satisfaisante, compromettant son bon fonctionnement. 2 anciens tuyaux métalliques, qui ralentissaient l'écoulement de l'eau et pouvaient perturber la circulation des poissons entre l'étang nord et la mer, ont été supprimés. Ils ont été remplacés par des cadres en béton plus larges et plus courts, afin de rétablir une meilleure continuité hydraulique et biologique. Une fois les berges revégétalisées, l'ouvrage s'intégrera de nouveau pleinement dans le paysage des Salins.

La renaturation du CRAPA à Ollioules

Dans le cadre du projet d'aménagement paysager de l'ancien site du CRAPA du Gros Cerveau à Ollioules, des travaux ont été réalisés en 2025 pour renaturer les abords du chemin. Le sol, fortement tassé par le passage répété des visiteurs, a été travaillé en surface afin de permettre à la végétation locale de repousser naturellement. Pour aider cette végétation à se réinstaller plus rapidement, certaines zones sont temporairement protégées afin d'éviter le piétinement. Des petits poteaux ont été installés à cet effet, fabriqués à partir de bois issus de la gestion durable de la forêt de pins du site.

Une journée de sensibilisation aux usagers du Massif du Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer

Les équipes métropolitaines se sont positionnées en octobre 2025 sur le parking de Janas pour aller à la rencontre des usagers du Massif du Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer. Appuyés par des associations qui ont présenté les espèces du site, et par la Fédération Départementale de Course d'Orientation qui avait organisé un parcours balisé, l'objectif était de mieux identifier les usagers et de les accompagner au changement de pratiques sur le site. Plus de 200 personnes ont été sensibilisées au respect de la préservation des sentiers, de la gestion des chiens, de la cueillette et des règles de sécurité.



La garde régionale marine déployée au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer

La garde régionale marine est un dispositif créé par la Région Sud, permettant de renforcer la présence humaine dans les aires marines protégées durant la période estivale. La Métropole a bénéficié en 2025 durant 2 mois de 2 agents déployés sur les sites Natura 2000 du secteur du Cap Sicié. Ils ont permis la réalisation d'une cartographie des zones de mouillages grâce à 14 patrouilles nautiques, de 24 sessions d'observation terrestres, la tenue de 2 stands d'informations, de 6 entretiens avec les professionnels du secteur ainsi que la sensibilisation de plus de 120 personnes.

La mutualisation des patrouilles de la Police Municipale et des écogardes à La Seyne-sur-Mer

Dans le cadre de la convention liant la commune de La Seyne-sur-Mer à la Métropole, 2 patrouilles maritimes et 2 patrouilles terrestres en VTT à assistance électrique ont été déployées en 2025 afin d'intensifier la surveillance du territoire et la sensibilisation aux enjeux environnementaux : la posidonie lors des patrouilles en mer et les incivilités lors des patrouilles à terre. Forte de la dynamique installée entre les acteurs et des résultats obtenus, le dispositif devrait être reconduit et renforcé.

Le suivi scientifique du crabe bleu

La Métropole a décidé de renforcer la surveillance du crabe bleu, espèce invasive originaire d'Amérique du Nord, sur ses sites naturels. Elle mène un suivi scientifique, notamment au Salin des Pesquiers et aux Vieux Salins d'Hyères, en s'appuyant sur un réseau de partenaires spécialisés pour collecter des données d'observation essentielles à l'adaptation des stratégies de gestion des milieux naturels.

Dans ce cadre, une réflexion est également engagée sur les possibilités de tirer parti des captures de crabe bleu, dans une logique prioritaire de régulation de l'espèce. L'objectif n'est pas de promouvoir son développement, mais bien de contribuer à sa diminution en explorant, le cas échéant, des débouchés locaux de pêche et de consommation, afin de transformer une contrainte écologique en levier d'intervention utile pour le territoire.



L'étude scientifique des chiroptères

La Métropole a débuté en octobre 2025 une étude scientifique sur le plateau de Siou Blanc et dans la forêt domaniale de Morières Montrieux, un site Natura 2000 géré par TPM dans le but d'inventorier la présence des chiroptères (chauves souris) sur le territoire. L'objectif principal est d'améliorer la connaissance des espèces présentes afin de mieux protéger ces mammifères essentiels à l'équilibre des écosystèmes. Le travail repose sur une collaboration étroite entre la Métropole, le Comité départemental de spéléologie du Var et Asellia Écologie. 19 cavités ont été explorées, permettant d'inventorier 61 chauves souris, appartenant à 4 espèces protégées au niveau européen. L'étude, financée à hauteur de 15 000 € par la Région Sud et l'Europe, se poursuit jusqu'au mois de mai 2026 et les données recueillies viendront alimenter l'étude Natura 2000 en cours.



L'opération de baguage des goélands railleurs

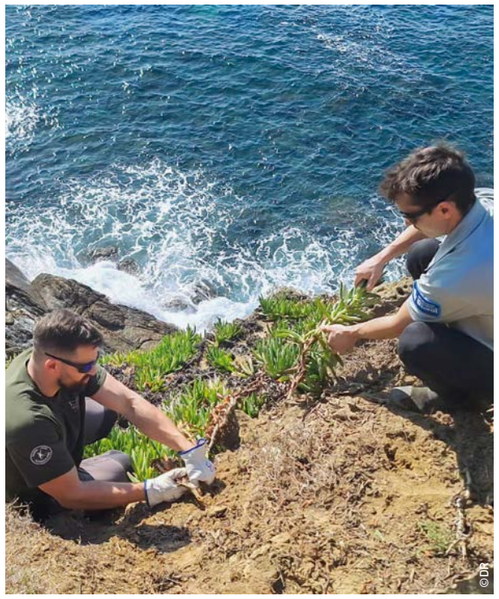
Une vaste opération de baguage de 704 jeunes goélands railleurs a été menée le 25 juin 2025 sur le site du Salin des Pesquiers à Hyères. Près d'une cinquantaine de participants, agents, naturalistes et partenaires, se sont mobilisés pour cette action essentielle au suivi scientifique de l'espèce. En 2025, 2 colonies se sont installées : 532 couples aux Pesquiers et 82 couples aux Vieux Salins. Cette reproduction exceptionnelle a permis l'envol de 771 jeunes, un résultat particulièrement encourageant pour la conservation de cette espèce, patrimoniale et protégée. Le baguage des poussins permet de mieux comprendre leurs déplacements, leur survie et l'évolution des colonies, afin d'adapter les mesures de protection.





La stratégie de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes

Dans le cadre d'une convention de coopération public-public avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, la Métropole a lancé en 2025 l'élaboration d'une stratégie de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les espaces naturels. L'objectif est d'identifier les espèces invasives présentes, évaluer leur impact écologique et définir des objectifs et des priorités d'intervention. La finalisation des plans de gestion pour chaque site est attendue fin 2026 et des actions ont d'ores et déjà été réalisées, notamment sur des stations de griffes de sorcière et de tabac glauque le long du Sentier du Littoral.



L'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine, lancé en 2024 et visant à mieux connaitre et protéger la nature sur le territoire, plusieurs actions ont été mises en place en 2025. De nombreuses études naturalistes sur la faune, la flore et les insectes ont été lancées dès le printemps 2025, permettant de collecter au total 3459 données. De plus, 564 personnes ont été sensibilisées grâce à 2 journées destinées aux agents et élus métropolitains et communaux, ainsi qu'aux programmes de sciences participatives réalisées par la Ligue pour la Protection des Oiseaux : Devine qui papillonne, Enquête Petit duc, Enquête Hirondelles et Martinets et Opération escargots. Une première restitution du travail accompli sur l'année a pu être présentée au grand public le 26 novembre 2025 lors de la soirée Ciné-conférence de l'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine à l'Espace Gérard Philipe à La Garde, réunissant une trentaine de personnes. Ces actions ont été complétées par la création d'une newsletter à destination des citoyens.

La plateforme régionale SILENE

La Métropole a rejoint en août 2025 la plateforme régionale SILENE du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel, dédiée au partage de données naturalistes pour mieux protéger la biodiversité. Cette adhésion implique une participation au suivi de la faune et la flore à l'échelle régionale et s'inscrit dans une obligation légale, issue de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui impose la transmission de données issues des études d'impact.

3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



Plage des Sablettes à La Seyne-sur-Mer

Ambitions pour le territoire

Renforcer la cohésion sociale et garantir la solidarité entre les habitants, les quartiers et les générations est un enjeu essentiel pour construire un territoire plus juste et plus inclusif. La Métropole agit pour améliorer l'accès au logement, soutenir les publics les plus fragiles, accompagner les jeunes vers l'autonomie, favoriser l'insertion professionnelle et réduire les inégalités territoriales. Cette démarche vise à offrir à chacun les conditions d'une vie digne, sécurisée et épanouissante, tout en renforçant le lien social et l'égalité des chances.

La Métropole pilote la politique locale de l'habitat à travers le Programme Local de l'Habitat 2024-2029. Elle facilite l'accès au logement pour tous grâce au Plan Logement d'Abord 2024-2027 et au Fonds de Solidarité pour le Logement. Elle encourage le développement de l'offre de logements sociaux, via le Fonds d'Aide à l'Habitat et le label « Logement Service Plus », et accompagne la rénovation du parc privé avec le dispositif Bien chez soi. La transformation des quartiers est également au cœur de son action, notamment dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain des centres-villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer.

La Métropole mène une politique volontariste en matière de solidarité dans le cadre du Contrat Local des Solidarités 2024-2027. Elle accompagne les jeunes dans leurs parcours d'autonomie et de participation à la vie du territoire. Elle déploie à cet effet plusieurs dispositifs tels que le Fonds d'Aide aux Jeunes, l'Aide au Permis TPM, le Parcours BAFA TPM et le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse. Elle conduit également des actions en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion, notamment à travers le dispositif ACCEO pour l'accessibilité numérique des services, la participation à la Journée nationale DuoDay et l'animation d'instances de concertation associant collectivités, associations et partenaires institutionnels.

L'insertion professionnelle constitue un autre levier essentiel de cohésion sociale. La Métropole intègre, via ses marchés publics, une stratégie de lutte contre les discriminations en s'appuyant sur le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables. Celui-ci favorise l'insertion des publics éloignés de l'emploi, notamment grâce à l'intégration de clauses sociales dans les marchés, avec l'appui de la Maison de l'emploi Provence Méditerranée. Une attention particulière est également portée à l'égalité professionnelle homme-femme. La Métropole agit également pour réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires grâce au Contrat de Ville 2024-2030, qui mobilise des actions en matière d'éducation, d'emploi, de cadre de vie et de participation citoyenne.

Objectifs de Développement Durable associés







Actions récurrentes

THÉMATIQUES	ACTIONS RÉCURRENTES
Accès à l'habitat	• Programme Local de l'Habitat 2024-2029 • Contrat de Ville 2024-2030 • Nouveau Programme de Renouvellement Urbain • Dispositif « Le Logement d'Abord » - Lutte contre le sans-abrisme 2024-2027 • Fonds de Solidarité pour le Logement • Fonds d'Aide à l'Habitat • Label « Logement Service Plus » • Dispositif « Bien chez soi » • Accueil des gens du voyage
Solidarité	• Contrat Local des Solidarités 2024-2027 • Marchés d'insertion sociale : entretien des espaces naturels, des espaces verts et des cours d'eau • Journée nationale DuoDay pour l'accessibilité • Dispositifs d'aides aux jeunes : Fonds d'Aide aux Jeunes, Aide au permis TPM, Parcours BAFA TPM • Aide alimentaire pour les étudiants de l'ESADTPM

Indicateurs

INDICATEURS	2022	2023	2024	2025	TENDANCE
Montant alloué au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes	265 456 €	264 763 €	304 712 €	**362 138 €**	↗
Nombre de bénéficiaires du Fonds d'Aide aux Jeunes	745	791	855	**852**	→
Montant alloué aux associations au titre du Fonds de Solidarité Logement	857 110 €	889 110 €	903 195 €	**900 000 €**	→
Montant des subventions versées au titre du Fonds d'Aide à l'Habitat	1 M€	1,5 M€	1,6 M€	**3,8 M€**	↗
Nombre de logements sociaux financés au titre du Fonds d'Aide à l'Habitat	330	410	410	**327**	↘
Nombre de bénéficiaires à l'Aide au Permis TPM	138	125	105	**149**	↗

Focus sur les nouvelles actions 2025

Le hackathon dédié aux éco-gestes par le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse

Le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse a renforcé en 2025 son rôle de participation des jeunes à la vie publique métropolitaine. Un hackathon consacré aux éco-gestes a permis à des jeunes du territoire de produire collectivement des contenus de sensibilisation et de formuler des propositions autour des enjeux de transition écologique. Cette initiative illustre la volonté de la Métropole de faire des jeunes des acteurs des transitions environnementales et citoyennes du territoire.

La création d'une mare artificielle au massif du Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer

Dans le cadre d'une convention de partenariat, la Métropole, accompagnée de 7 jeunes en service civique, a réalisé une mare artificielle au sein du massif du Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer. L'objectif était de disposer de points d'eau mieux intégrés au paysage, alimentés par les eaux de pluie et de ruissellement, afin de réduire les déplacements de la faune pour s'abreuver et de favoriser le développement d'une biodiversité semi aquatique. La mare a été réalisée avec l'aménagement de paliers successifs permettant des zones de repos et de reproduction pour la faune. Une zone plus profonde permet de maintenir une lame d'eau en période estivale et un refuge favorable à l'hivernage en période hivernale.

La valorisation du patrimoine bâti dans les espaces naturels

Le patrimoine militaire a été recensé au cours de l'année 2025, avec au total plus de 350 constructions identifiées sur le territoire métropolitain. Le long du Sentier du Littoral, le patrimoine militaire méconnu a fait l'objet d'une action de valorisation par la pose de panneaux de présentation. Par ailleurs, une étude du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement a été conduite sur le patrimoine lié à l'eau au Domaine de Fabrégas à La Seyne-sur-Mer. Des travaux de restauration ont par la suite pu être réalisés par les équipes d'un chantier d'insertion. Ces résultats ont pu être présentés au mois de septembre 2025 aux riverains et aux associations locales ayant participé à ce projet.



La restauration du patrimoine « pierres sèches » à la Forêt communale d'Ollioules

Un projet de restauration de restanques a été lancé au cours de l'année 2025 à la Forêt communale d'Ollioules. Celui-ci a été réalisé pour une grande partie par l'association Brigades Nature dans le cadre d'un chantier d'insertion. Ce chantier a également servi de support pour une formation, proposée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, à destination des agents métropolitains qui ont pu perfectionner leur technique de travail de la pierre sèche.

La rénovation d'une résidence au Quartier de la Visitation à Toulon

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du centre-ville de Toulon, une résidence de 32 logements sociaux située dans le Quartier de la Visitation a fait l'objet d'une rénovation finalisée en octobre 2025. Cette opération, conduite par le bailleur Erilia et soutenue financièrement par la Métropole, contribue à l'amélioration durable du parc de logements et à la performance énergétique du bâti. Les travaux, représentant environ 75 000 € par logement, soit 2,27 millions d'€ au total, ont porté sur le remplacement des menuiseries, l'installation de nouveaux systèmes de chauffage, la rénovation des salles de bains et la remise à niveau des parties communes. Cette intervention a permis d'améliorer la performance énergétique, avec un passage de l'étiquette D à B+, représentant près de 50% d'économies d'énergie.



La labellisation « Quartier Durable Méditerranéen » du Pôle d'Échange Multimodal d'Hyères

Le projet du Pôle d'Échange Multimodal d'Hyères a décroché le label « Quartier Durable Méditerranéen » niveau bronze en phase conception. Il répond à 3 défis : écologique et territorial, en valorisant le climat et le patrimoine local ; énergétique et climatique, avec des dispositifs de production d'énergie renouvelable et une approche circulaire des ressources ; social et inclusif, en favorisant les mobilités actives et un urbanisme bienveillant adapté à tous les publics.



L'esplanade au port des Sablettes à Carqueiranne

La rénovation de l'esplanade au port des Sablettes à Carqueiranne

La rénovation de l'esplanade du port des Sablettes à Carqueiranne, finalisée en août 2025, intervient suite à un arrêté de péril, pris en raison de la dégradation avancée du lieu. Les travaux ont permis notamment de rendre le site plus accessible, avec la création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, et plus durable, avec un remplacement de l'éclairage par des LED.

L'application ACCEO pour l'accessibilité des services publics

La Métropole a renforcé en 2025 son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers plusieurs actions structurantes. Sur proposition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, elle a déployé la solution ACCEO pour faciliter les échanges entre les services publics et les personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques. De plus, afin de favoriser un accès homogène aux services publics à l'échelle métropolitaine, ce dispositif a également été proposé aux 12 communes membres dans le cadre d'une convention de partenariat.

L'évolution de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

À compter du 1er avril 2025, la Métropole a fait évoluer son dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit électrique, dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités durables. Le principal changement concerne l'introduction de conditions de ressources : l'attribution de l'aide dépend désormais de la situation financière des ménages. Par ailleurs, le dispositif a été élargi à de nouveaux types de vélos, incluant les vélos cargo électriques, les vélos adaptés aux personnes en situation de handicap et les vélos d'occasion ou reconditionnés, à condition qu'ils soient achetés auprès d'un professionnel. L'ambition est double : faciliter l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens et réduire l'empreinte environnementale des transports sur le territoire.



L'animation de la « Semaine Bleue » pour l'autonomie des seniors

Du 6 au 12 octobre 2025, la « Semaine Bleue », dédiée à l'autonomie des seniors, a été célébrée sur le territoire. À cette occasion, la Maison de la Mobilité TPM, en partenariat avec le Pôle Seniors de la ville de Toulon et le Conseil départemental du Var, a organisé une journée d'actions au Plan départemental de La Garde. Le programme proposait plusieurs activités autour de la mobilité : déplacement en bus du réseau Mistral, balade à vélo, fresque mobilité et course d'orientation. L'objectif de cette journée était de permettre aux participants de s'approprier l'offre locale de mobilité, tout en découvrant le patrimoine culturel métropolitain.

L'électrification des bus du réseau Mistral

La Métropole et le réseau Mistral ont mis en service le 27 mars 2025, 6 nouveaux bus 100% électriques sur la ligne 15 à Toulon, reliant le bas Faron à la place de la Liberté. Cette mise en service constitue une 1ère étape du plan d'électrification des transports en commun du réseau sur la période 2025-2027. La Métropole prévoit, dans ce cadre, l'acquisition de 44 véhicules électriques pour un montant de 24,36 millions d'€. L'introduction de ces véhicules permettra une réduction estimée à 37,5 tonnes de CO_2 par an par bus, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des nuisances sonores. Conçus et fabriqués en France, ces bus bénéficient de la certification « Origine France Garantie », preuve que plus de 50% de sa valeur est acquise en France. Ce modèle de bus facilite également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite grâce à son plancher bas et ses 4 places assises dédiées.



L'inauguration des 2 premiers arrêts de bus sur l'autoroute A57

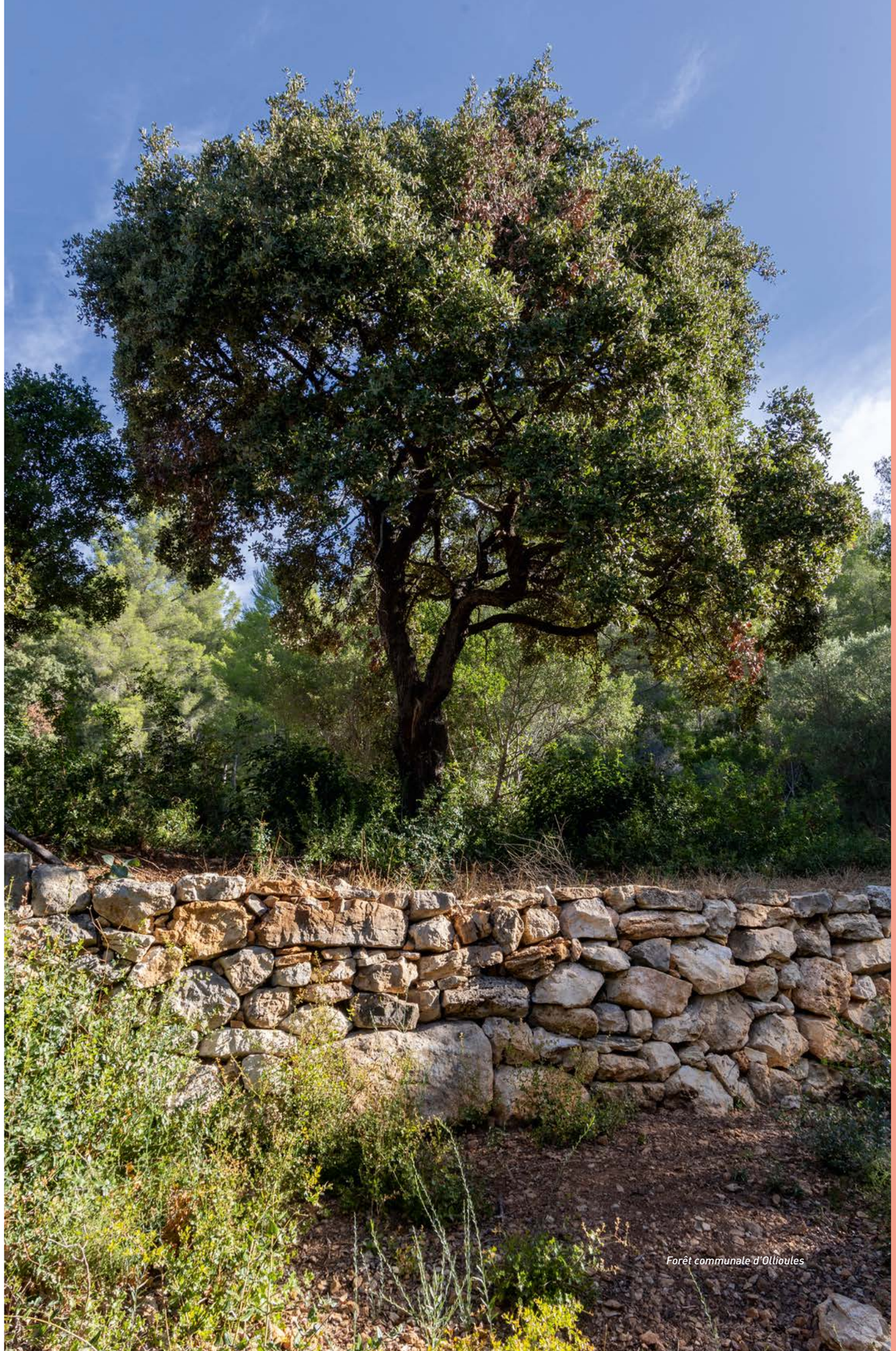
Les 2 premiers arrêts de bus installés sur l'autoroute A57, ont été inaugurés le 6 juin 2025 par la Métropole et ses partenaires, permettant la circulation des transports en commun des réseaux Mistral et ZOU ! et reliant l'autoroute au PEM de Sainte-Musse à Toulon. Ces travaux ont débuté en 2021 et interviennent dans le cadre du projet d'élargissement de l'autoroute A57, qui comprend désormais 2 voies et 1 voie réservée pour les transports en commun, sur 7 kilomètres et dans les deux sens. Les quais ont notamment été aménagés pour garantir l'accessibilité pour tous (rampes d'accès, bornes d'information, interphone).



La construction d'itinéraires piétons et cyclistes pour le franchissement de l'autoroute A57

Les travaux de modernisation de l'autoroute A57 ont permis de créer de nouveaux itinéraires dédiés aux piétons et aux cyclistes. Plusieurs ponts franchissant l'autoroute A57 ont été entièrement repensés, avec des trottoirs élargis, des espaces prévus pour les vélos et de meilleures connexions avec les réseaux existants, afin d'améliorer le confort et la sécurité des déplacements à pied et à vélo. Le chantier a également permis la création ou la modernisation de passerelles stratégiques. La passerelle Blondel offre désormais un franchissement sécurisé des voies ferrées, accessible aux piétons et aux cyclistes, et assure une liaison essentielle entre Sainte-Musse et La Palasse. La passerelle de Pierre Ronde a été élargie et rendue entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Sur la commune de La Valette-du-Var, de nouvelles voies vertes sont venues renforcer le réseau existant, notamment au Clos des Oliviers, derrière l'écran acoustique de La Bigue, et le long d'un nouvel itinéraire reliant La Bigue à l'Avenue 83.




Forêt communale d'Ollioules

4 L'épanouissement de tous les êtres humains



Parvis du quartier Chalucet à Toulon

Ambitions pour le territoire

Favoriser l'épanouissement de chacun, à tous les âges de la vie, est un enjeu essentiel pour construire un territoire où chacun peut développer ses talents et trouver sa place dans la société. La Métropole agit pour offrir un cadre de vie propice à la réussite éducative, à l'accès à la culture et à la pratique sportive, en veillant à ce que ces opportunités soient accessibles au plus grand nombre.

La Métropole soutient activement l'enseignement supérieur et la recherche. Elle mène des actions pour promouvoir l'offre de formation, notamment en organisant des rencontres entre lycéens et établissements supérieurs, en encourageant le développement de formations innovantes et en investissant dans la construction et la rénovation d'établissements d'enseignement supérieur. Elle veille également à améliorer les conditions de vie des étudiants en facilitant l'accès au logement, l'aide alimentaire, en proposant des conférences et en favorisant la vie culturelle. La Métropole renforce les liens entre étudiants et entreprises et soutient la recherche à travers le financement de projets et d'équipements de laboratoires, ainsi qu'en organisant les Rencontres Recherche Entreprises.

La culture constitue un autre pilier essentiel de l'épanouissement individuel et collectif. La Métropole gère 11 équipements culturels et met en œuvre des actions pour rendre la culture accessible à tous : dispositifs de médiation pour le grand public et les scolaires, politique tarifaire adaptée, programmations inclusives pour les publics en situation de handicap. Elle s'engage également dans la rénovation et la modernisation de ses équipements afin d'offrir des lieux accueillants et attractifs. Elle veille enfin à organiser des évènements écoresponsables en proposant par exemple une sensibilisation du public à la gestion durable des déchets produits lors des manifestations culturelles, tels que « Le Son By Toulon ».

Le sport joue lui aussi un rôle majeur dans la santé, le bien être et la cohésion sociale. La Métropole gère 5 équipements sportifs et conduit des actions pour rénover les installations et les terrains. Elle soutient des programmes d'éducation au sport et à la santé destinés aux enfants et aux scolaires, tels que « Savoir rouler à vélo », « Savoir nager », « En route vers le large », et organise des missions d'intérêt général en lien avec les clubs professionnels. Elle œuvre également pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la pratique sportive, en améliorant l'accessibilité des installations, en proposant des séances adaptées et en menant des actions de sensibilisation en milieu scolaire.

Labels obtenus

- ***Conservatoire à Rayonnement Régional*** Conservatoire TPM
- architecture contemporaine remarquable
- ***Scène nationale*** Châteauvallon Liberté
- ***Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire*** Le Pôle
- ***Centre d'art contemporain d'intérêt national*** Villa Noailles
- Maisons des illustres – Ministère de la Culture et de la Communication
- XXe – Patrimoine du XXe siècle
- jardin remarquable
- les rubans du Patrimoine
- Tourisme & Handicap

Objectifs de Développement Durable associés

- 3 Bonne santé et bien-être
- 4 Éducation de qualité
- 8 Travail décent et croissance économique
- 9 Industrie, innovation et infrastructure
- 10 Inégalités réduites

Actions récurrentes

THÉMATIQUES	ACTIONS RÉCURRENTES
Enseignement supérieur et recherche	• Soutien à la rénovation des bâtiments et des résidences étudiantes • Rencontre entre les lycées du Var et les établissements supérieurs • « Rencontres de l'Alternance » • Conférences à la Maison de la Créativité à Toulon • « Journée de la Recherche »
Culture pour tous	• Actions pédagogiques et de médiation culturelle : « Orchestre à l'école » du Conservatoire TPM, ateliers « En Liberté », « La Rentrée en musique », « Danse à l'Opéra », « Le Printemps des Jeunes » à l'Opéra TPM, visites commentées et ateliers de création dans les centres d'art, « Nuit des Conservatoires » • « Journées Européennes du Patrimoine » • Partenariat entre l'ESADTPM et la ressourcerie la « Réserve des Arts » • Parcours des arts inclusifs du Conservatoire TPM à Hyères • Évènement « Passion bleue » au théâtre Liberté à Toulon • Évènement « Le Programme hors les murs » de l'Opéra TPM à Toulon • Exposition des œuvres d'art métropolitaines en milieu scolaire • Animations « Rendez-vous aux jardins » et programme « Un soir au jardin de Baudouvin » dans les jardins métropolitains
Promotion du sport	• Sensibilisation des enfants : « Savoir rouler à vélo », « Savoir nager », sensibilisation au nautisme, missions d'intérêt général • Ambassadeurs sportifs du territoire • Actions à destination des personnes en situation de handicap • Évènements pour promouvoir la pratique du sport en lien avec la santé

Indicateurs

INDICATEURS	2022	2023	2024	2025	TENDANCE
Nombre de participants lors des Rencontres de l'Alternance	Sans objet	124	175	**382**	↗
Nombre d'élèves au Conservatoire TPM	3000	3000	3000	**3000**	→
Part d'équipements culturels métropolitains labellisés « Tourisme & Handicap »	18%	18%	18%	**18%**	→
Nombre de pratiquants dans les équipements sportifs métropolitains	391 694	614 634	587 595	**621 800**	↗
Nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif « Savoir rouler à vélo »	225	250	264	**231**	↘
Nombre d'enfants bénéficiaires du dispositif « Savoir nager »	552	638	444	**448**	↗
Nombre de classes sensibilisées au nautisme	39	89	56	**51**	↘



Focus sur les nouvelles actions 2025

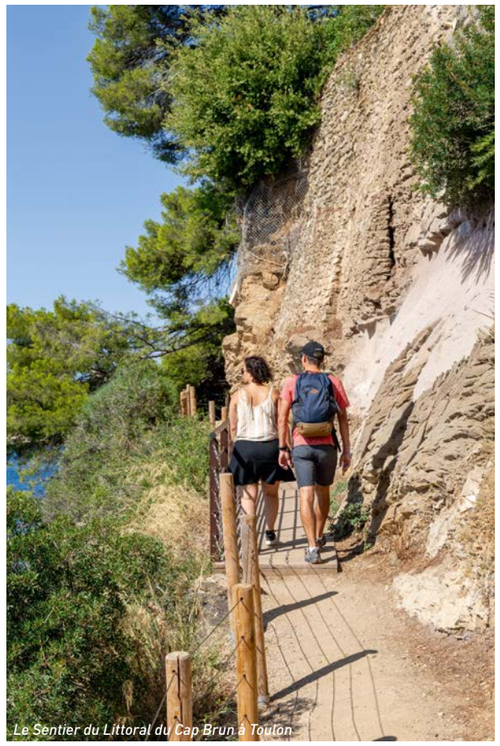
La création du Règlement Local de Publicité Intercommunal

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) fixe, par secteur, les obligations en matière de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes pour assurer une cohérence de l'affichage sur le territoire métropolitain. L'objectif est de concilier la préservation du paysage et du cadre de vie ainsi que la dynamique des activités économiques. Le RLPi a été approuvé le 18 décembre 2025 en Conseil métropolitain.

Règlement Local de Publicité de la Métropole TPM

La réhabilitation du Sentier du Littoral et des espaces naturels pour les usagers

La commune du Pradet et la Métropole ont inauguré le 10 juillet 2025 un nouveau sentier piéton de 600 mètres, venant compléter les 1,2 km existants, afin de relier de manière continue et sécurisée le centre-ville à la plage des Bonnettes. Ce nouvel aménagement, passant par le Bois et le Jardin de Courbebaisse, a été rendu possible grâce à la mise à disposition de foncier par les propriétaires du Mas des Bonnettes. Ce sentier s'inscrit dans une stratégie de mobilité douce. La revégétalisation et la continuité écologique du parcours contribuent également à la séquestration du carbone et à l'amélioration du cadre de vie.



Le Sentier du Littoral du Cap Brun à Toulon

La Métropole a inauguré le 17 juillet 2025 un nouveau tronçon du Sentier du Littoral à La Seyne-sur-Mer, offrant un balcon paysager sur le site naturel des Deux Frères, au cœur du massif du Cap Sicié. Ce projet correspond au déport de 910 mètres du sentier entre l'aire du Jonquet et l'aire du Bœuf, sur un linéaire d'environ 1 km, aménagé à flanc de falaise. Ce tronçon était fermé depuis 2024 à la suite de glissements de terrain. L'opération vise à concilier accessibilité du littoral, sécurité des usagers et préservation des milieux naturels. Les travaux ont été conduits uniquement entre septembre et novembre 2024 pour respecter les calendriers écologiques pour un montant de 222 280 €.



Le Sentier du Littoral du Jonquet à La Seyne-sur-Mer

Fermé depuis 2008 à la suite d'un glissement de terrain, le Sentier du Littoral du Cap Brun, situé à Toulon a rouvert au public le 21 juillet 2025 après des travaux de confortement conduits par la Métropole pour un montant de 509 000 € et le propriétaire privé du site.



Le Sentier des Bonnettes au Pradet

La journée des 50 ans du Conservatoire du Littoral aux Salins d'Hyères

À l'occasion de ses 50 ans, le Conservatoire du littoral et le gestionnaire du site ont organisé le 5 juillet 2025 une journée spéciale aux Salins d'Hyères, un site naturel remarquable qu'ils protègent et valorisent. L'événement a proposé au public un programme riche et pédagogique, mêlant animations nature, visites commentées, échanges avec les acteurs du territoire et temps de sensibilisation. Cette journée avait pour objectif de mieux faire connaître les missions du Conservatoire, son action de long terme pour la protection des milieux naturels, ainsi que les enjeux liés à la biodiversité et au changement climatique.

La renaturation de la Pointe de l'Estérel à Hyères

Située sur la presqu'île de Giens à Hyères, la Pointe de l'Estérel a fait l'objet d'un important projet de renaturation écologique. Propriété du Conservatoire du littoral et géré par la Métropole, ce site remarquable de 2 hectares est actuellement fermé au public afin de préserver sa biodiversité. Le projet a été retenu parmi les lauréats de la 2ème édition de Mission Nature de 2024, un dispositif de financement, animé par l'Office français de la biodiversité et soutenu par la Française Des Jeux. Les objectifs du projet sont multiples : désartificialiser et renaturer les plateformes bétonnées et vestiges militaires, aménager des cheminements sécurisés pour permettre l'ouverture au public tout en protégeant les espèces présentes ainsi que valoriser l'ancien bâtiment cinéthéodolite pour en faire un belvédère. Les travaux ont débuté à l'automne 2025 pour une réouverture progressive au public prévue en 2026, via le Sentier du Littoral.

La revitalisation du quartier culturel « La Noria » du centre-ville d'Ollioules

« La Noria » est un projet urbain en cours, porté par la Métropole et la commune d'Ollioules, avec une livraison prévue à horizon 2026. Il vise à revitaliser l'entrée du centre-ville en un écoquartier culturel. Les travaux ont démarré en 2023 pour un montant total de 53,1 millions d'€. La construction d'un parking souterrain est prévue avec 748 places, dont notamment 40 pour voitures électriques, 12 vélos électriques sécurisés et 12 places pour personnes à mobilité réduite. Depuis le 22 novembre 2025, le niveau -1 du parking est partiellement ouvert au public. Ce projet s'inscrit dans une démarche de labellisation « Bâtiment Durable Méditerranéen » et « Quartier Durable Méditerranéen » niveau argent.

La labellisation « Quartier Durable Méditerranéen » du Quartier Chalucet à Toulon

Le Quartier Chalucet à Toulon a obtenu le 7 octobre 2025 le label « Quartier Durable Méditerranéen » niveau or en usage, 5 ans après sa mise en service. Il réunit plusieurs solutions : toitures végétalisées et gestion « zéro phyto », essences économes en eau et arrosage en circuit fermé, valorisation de la biodiversité (nichoirs à martinets), mobilités douces privilégiées et espaces publics de grande qualité favorisant la convivialité et le lien social.



L'inauguration du bâtiment GIM-GEII de l'IUT de Toulon à La Garde

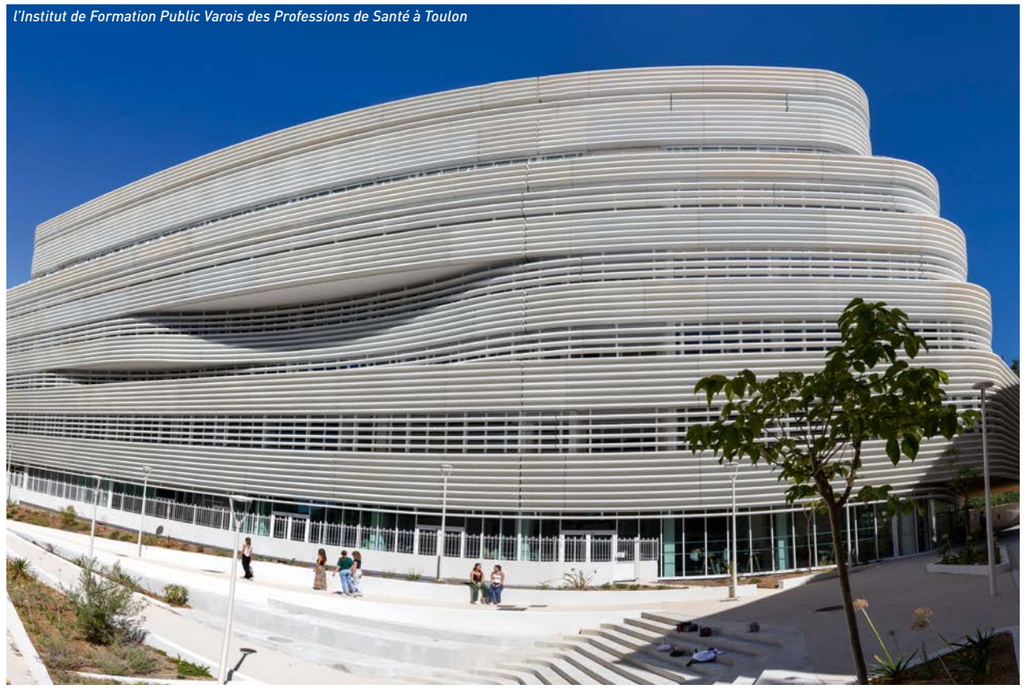
La Métropole a inauguré en septembre 2025 le nouveau bâtiment E de l'IUT de Toulon sur le campus de La Garde, dédié aux départements Génie Industriel et Maintenance (GIM) et Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII). Ce bâtiment de 4000 m², financé à hauteur de 19 millions d'€, remplace d'anciens locaux devenus vétustes. Ce projet se distingue par son approche écologique et durable : toitures végétalisées et panneaux photovoltaïques, chaudière biomasse, gestion des eaux pluviales, espaces verts et aménagements favorisant les mobilités douces. Pensé comme un bâtiment école, il intègre ses installations techniques dans les enseignements afin de former les étudiants. Il s'inscrit dans la démarche d'éco-campus portée par l'Université de Toulon et saluée par le Prix d'excellence de la planification écologique 2024.



La végétalisation du parvis de la Faculté de droit à Toulon

Un projet de végétalisation du parvis de la Faculté de droit de Toulon a été réalisé en février 2025 par la Métropole afin de le rendre plus convivial et moins minéral. Les travaux ont permis d'aménager une surface de 680 m², qui ne disposait auparavant ni d'ombre ni d'assises, favorisant le confort thermique et la qualité de vie en milieu urbain. Le projet comprend l'installation de grandes jardinières en béton intégrant des assises en bois sur 2 niveaux. Celles-ci accueillent des arbres et des arbustes adaptés au climat méditerranéen. Les choix de matériaux, volontairement sobres (béton et bois), assurent une intégration harmonieuse dans le paysage existant. Une 2nde phase de travaux a été réalisée en septembre 2025, avec la reprise complète du revêtement de sol vieillissant et l'installation d'arceaux pour le stationnement des vélos afin de renforcer les usages et l'accessibilité de cet espace public.




l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé à Toulon

L'inauguration de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé à Toulon

Le nouvel Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé (IFPVPS), implanté sur le campus de Montety, en plein cœur de Toulon, a été inauguré en juin 2025 pour un montant de 35,3 millions d'€. Jusqu'alors réparti sur 5 sites à La Garde, l'IFPVPS a été regroupé au sein d'un pôle unique de formation d'une superficie d'environ 5573 m², permettant une meilleure organisation pédagogique et une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers. Il accueille près de 1300 étudiants. Cette implantation répond également à un enjeu majeur : rapprocher les formations sanitaires des établissements hospitaliers. Labellisé en 2022 « Bâtiment Durable Méditerranée » niveau bronze en phase conception, les aménagements extérieurs, le parvis et les espaces verts participent à la création d'une boucle verte, reliant les quartiers environnants et contribuant à la qualité du cadre de vie.

La sensibilisation à la biodiversité des élèves du collège Henri Wallon à La Seyne-sur-Mer

Dans le cadre de l'« Atlas de la Biodiversité Métropolitaine », les éco-délégués du collège Henri Wallon à La Seyne-sur-Mer ont réalisé un inventaire de la faune et la flore dans leur cour et leurs espaces verts. Sensibilisés sur les espèces exotiques envahissantes, ils ont également réalisé un chantier d'arrachage de griffes de sorcières du 5 février au 12 mars 2025. Au total, 60 sacs de 100 litres ont été collectés.

L'accueil de l'association EVOCAE à la Maison de la Créativité à Toulon

L'association EVOCAE s'est installée en janvier 2025 à la Maison de la Créativité à Toulon afin de lutter contre le décrochage scolaire et accompagner la réorientation des étudiants. Elle a accueilli 24 élèves de janvier à fin juin 2025, issus d'établissements d'enseignement supérieur ou encore des missions locales à travers le Contrat d'engagement jeunes.

La réfection des terrains sportifs métropolitains

La Métropole conduit une rénovation progressive de ses terrains sportifs. Traditionnellement en granules de caoutchouc issus de pneus recyclés, elle a fait le choix d'opter pour des matériaux de remplissage naturels et durables, tels que le noyau d'olive, le liège et le liège de noix de coco. À ce jour, 5 terrains ont été réhabilités, situés au complexe Léo Lagrange, à la base nature et sport du Vallon du Soleil TPM et au complexe sportif de l'Estagnol à La Crau. La phase de réfection globale s'achèvera en 2026. La Métropole a également procédé à la rénovation de l'éclairage LED sur 5 de ses terrains.



Les visites du patrimoine industriel et écologique d'AmphorA et de Dardennes

En complément des visites scolaires régulièrement organisées sur les stations de traitement des eaux usées, AmphorA et Almanarre en présentiel et AmphitriA en visite virtuelle, la Métropole a proposé, à l'occasion des Journées du Patrimoine, une série de visites à la station d'épuration AmphorA à La Garde et à l'usine de production d'eau potable de Dardennes au Revest-les-Eaux. Ces visites ont permis au public de découvrir les coulisses du cycle de l'eau, mettant en lumière le fonctionnement des ouvrages industriels, les innovations techniques pour améliorer la performance environnementale ainsi que les actions engagées pour préserver les milieux naturels.

La formation des enseignants du Conservatoire TPM en faveur de l'inclusion

Le Conservatoire TPM mène depuis 2022 une politique active d'inclusion des personnes en situation de handicap afin de rendre la pratique artistique accessible à tous. Pour cela des formations spécifiques sont proposées aux enseignants, animées par des spécialistes, avec la participation d'élèves en situation de handicap. Cette immersion permet d'adapter les méthodes pédagogiques et de mieux répondre aux besoins de chacun. Dans cette dynamique, 2 sessions intensives d'une semaine à destination des enseignants en danse ont eu lieu en février et septembre 2025. À l'issue de ces formations, le Conservatoire TPM a ouvert des cours inclusifs ou adaptés à ce public.



Le 7 mai 2025, au théâtre Denis à Hyères, s'est tenu le spectacle inclusif et innovant « Le Cabaret de la dernière chance » donné par les résidents d'Ensoleillado et les élèves du Conservatoire TPM dans le cadre du parcours des Arts inclusifs du Conservatoire TPM sur le site d'Hyères.



4 L'épanouissement de tous les êtres humains

5 La transition vers une économie circulaire



Cantine scolaire

Ambitions pour le territoire

La transition vers une économie circulaire est un enjeu essentiel pour notre territoire : il s'agit de mieux utiliser nos ressources, de réduire nos déchets et de soutenir des activités locales plus durables. La Métropole s'y engage à travers une gestion responsable des déchets, en organisant leur collecte sous différentes formes (porte-à-porte, bacs individuels ou collectifs, points d'apport volontaire) et en s'appuyant sur ses 10 pôles environnementaux et 2 aires dédiées aux déchets verts. Les déchets triés rejoignent des filières de recyclage spécifiques, tandis que les déchets non triés sont valorisés en énergie grâce à l'usine de valorisation énergétique du SITTOMAT. La sensibilisation du public au tri, la redevance spéciale, la distribution de composteurs et de lombricomposteurs ou encore l'installation progressive de broyeurs de déchets verts en pôle environnemental complètent cette démarche dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027.

L'économie circulaire passe également par une alimentation durable et locale. La Métropole agit pour préserver et reconquérir les espaces agricoles, soutenir les filières locales et encourager les circuits courts, notamment via 3 marchés de producteurs de pays. Elle lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à la mise en œuvre de cueillettes solidaires, la sensibilisation en milieu scolaire et le développement d'un réseau de restauration collective dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial. Cette dynamique s'étend au tissu économique, avec un accompagnement des entreprises vers des pratiques plus responsables, notamment via le label « Territoire d'Industrie », et une gestion durable des Zones et Parcs d'Activités Économiques en partenariat avec l'Agence Régionale de Biodiversité et de l'Environnement. L'innovation est également encouragée à travers son agence TVT Innovation et des événements tels que « French Tech Toulon Région Sud » et « Invest in Toulon ».

La Métropole intègre les principes de l'économie circulaire dans la promotion du tourisme et de l'audiovisuel. Avec l'Office Métropolitain de Tourisme Provence Méditerranée, elle valorise le patrimoine local tout en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement, participe à la Convention des Entreprises pour le Climat Provence Méditerranée et œuvre pour l'accessibilité de l'offre touristique (accueil en bureau d'information, organisation de visites guidées adaptées et participations aux Journées Nationales Tourisme et Handicap). Les Trophées TPM récompensent les acteurs engagés, tandis que le Bureau des tournages TPM soutient une filière audiovisuelle responsable, attentive à la préservation des sites naturels, dans le cadre du Programme du Centre national du cinéma et de l'image animée pour une transition écologique.

Enfin, la Métropole intègre dans ses marchés publics une stratégie en faveur de l'économie circulaire, conformément au Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables. Elle encourage ainsi les offres issues du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage, en mobilisant des conditions d'exécution et des critères d'attribution favorisant des alternatives à l'achat neuf.

Labels obtenus

Projet Alimentaire Territorial – Reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

label PARC+ 1 2 3 – Qualité et performance au cœur du parc d'activités – En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Engagé dans la labellisation PARC+ – En Provence-Alpes-Côte d'Azur

ISO

Territoires d'Industrie

La French Tech – Toulon Région Sud

Code of Conduct – Data Centres

Objectifs de Développement Durable associés

2 Faim «Zéro»

3 Bonne santé et bien-être

7 Énergie propre et d'un coût abordable

8 Travail décent et croissance économique

9 Industrie, innovation et infrastructure

12 Consommation et production responsables

13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Actions récurrentes

THÉMATIQUES	ACTIONS RÉCURRENTES
Gestion des déchets	• Généralisation de la redevance spéciale • Sensibilisation du public au tri des déchets • Équipement progressif de broyeurs de déchets verts • Distribution de composteurs et lombricomposteurs • Opération de collecte et de recyclage des sapins naturels • Collecte des mégots de cigarette dans les espaces publics
Agriculture et pêche durable	• Cueillettes solidaires • Reconquête des friches agricoles • Installations d'exploitations agroécologiques
Développement économique et innovation	• Participation aux salons « Var Up » et « Var Emploi Public » • Partenariat avec le cluster Ea éco-entreprises • Évènements « French Tech Toulon Région Sud » et « Invest in Toulon »
Tourisme et attractivité	• Promotion des produits locaux par la Commission gastronomie-œnotourisme • Organisation des Trophées TPM • Adaptation du réseau Mistral et Petit train de la presqu'île à Hyères en saison estivale

Indicateurs

INDICATEURS	2022	2023	2024	2025	TENDANCE
La quantité de déchets ménagers assimilés collectés par habitant (en kg)	614	578	578	**579**	→
La quantité de déchets recyclables produits par habitant (en kg)	64	63	65	**65**	→
Nombre de demandes préalables déposées pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans les Zones et Parcs d'Activites Économiques	Sans objet	16	21	**22**	→
Montant de subventions versées aux structures partenaires économiques	1,6 M€	1,7 M€	1,8 M€	**2M €**	↗



5 La transition vers une économie circulaire

Focus sur les nouvelles actions 2025

L'opération de relevage des macrodéchets dans la rade de Toulon

D'avril à décembre 2025, les services de l'État ont mené une opération de nettoyage de la petite rade, sous l'autorité conjointe du Préfet maritime de la Méditerranée et du Préfet du Var, avec le soutien financier du Fonds vert. La Métropole a, par convention, mis à disposition à titre gracieux une partie du terre-plein du quai d'armement à La Seyne-sur-Mer afin de permettre la conduite de cette opération.

Après un premier nettoyage de la rade ciblant les pneus, corps morts, ancres et divers macrodéchets, une seconde phase a permis de retirer 200 corps morts illégaux et 43 épaves, dont 17 du domaine métropolitain. L'ensemble des déchets récupérés en mer a fait l'objet d'un tri et a été orienté, dans la mesure du possible, vers des filières de recyclage ou de valorisation adaptées, limitant ainsi leur impact environnemental.



L'opération de curage des tufs à Toulon

Le territoire métropolitain est exposé aux risques d'inondation, liés aux crues rapides des cours d'eau. Afin de réduire cette vulnérabilité, des actions d'aménagement ont été intégrées aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais 2024-2029. La Métropole a engagé une opération de curage des tufs (dépôts calcaires gênant l'écoulement des eaux) à l'aval de la section enterrée de la Rivière Neuve, en centre-ville de Toulon. Les travaux se sont déroulés à partir de janvier 2025 et ont permis, en 5 semaines, le curage et le traitement d'environ 1500 m³ de tufs. La préservation des espaces naturels et de la biodiversité a également été prise en compte. L'opération a notamment fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et d'un arrêté préfectoral listant les mesures environnementales. Ainsi, afin de limiter l'impact des travaux, des bottes de pailles ont été déposées pour jouer le rôle de filtre/barrage et limiter ainsi la turbidité de l'eau en aval. Un suivi environnemental a été assuré, incluant 2 opérations de pêches de sauvegarde réalisées avant curage ayant permis de relâcher près de 1500 poissons en amont de la rivière.

La valorisation énergétique des boues d'épuration à la STEP d'AmphitriA à La Seyne-sur-Mer

La Métropole poursuit la modernisation de ses installations d'assainissement en développant des solutions permettant de réduire l'empreinte énergétique des stations et de valoriser les ressources issues du traitement des eaux usées. L'installation d'une chaudière et d'une turbine à la station d'épuration AmphitriA, à La Seyne-sur-Mer, permet désormais de récupérer et transformer la chaleur produite lors de l'incinération des boues en électricité. Grâce à ce dispositif, près de 4,5 GWh d'électricité seront produits chaque année et entièrement autoconsommés sur le site. Cette production couvrira environ 30% des besoins énergétiques de la station, contribuant à réduire significativement sa dépendance au réseau électrique et ses émissions associées.



Travaux de curage des tufs à Toulon

L'opération de nettoyage de la Ripelle

Lors d'un diagnostic de terrain mené en août 2025, une accumulation significative de déchets a été constatée sur plusieurs secteurs de cours d'eau du territoire. Pour y répondre, une opération de nettoyage ciblée a été organisée le 8 octobre 2025 sur la Ripelle, affluent du Las, sur un linéaire de 500 mètres. Cette intervention s'inscrivait dans la 8ème édition de l'opération Provence Propre, menée dans le cadre du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or 2023-2027, visant à réduire la pollution en milieu naturel.

L'action a été menée par des agents volontaires métropolitains, avec l'appui technique de l'association MerTerre, qui a permis de caractériser précisément les déchets collectés. Au total, près de 3 m³ de déchets ont été retirés du cours d'eau, majoritairement composés de ferraille, de gravats, de verre et de plastique. Les déchets ont fait l'objet d'un tri à la source lors de l'opération, permettant leur orientation vers des filières de recyclage et de valorisation adaptées.



La collecte des biodéchets en points d'apport volontaire à La Valette-du-Var



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose, depuis le 1er janvier 2024, la mise à disposition de solutions de tri des biodéchets pour les usagers. Dans ce cadre, la commune de La Valette-du-Var s'est portée volontaire pour expérimenter un dispositif pilote à l'échelle de la Métropole, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Sud. Lancée en octobre 2024, cette expérimentation concerne près de 6000 habitants et repose sur l'installation de 44 abris-bacs à biodéchets répartis sur 2 secteurs tests. Une campagne de sensibilisation en porte-à-porte a été menée afin d'accompagner les usagers dans l'appropriation du dispositif. À la fin de l'année 2025, 47 tonnes de biodéchets ont été collectées, avec une qualité de tri élevée et 89% des usagers interrogés se déclarant satisfaits. Par ailleurs, l'expérimentation a permis de réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères, passant de 87 à 71 kg par habitant et par an sur la zone test. Ces résultats constituent des enseignements précieux en vue du déploiement, à partir de 2026, de 950 points d'apport volontaire à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain.

La sensibilisation des scolaires au gaspillage alimentaire

Du 7 au 10 novembre 2025, le spectacle « La Poubelle au Roi Dormant » a été présenté à la salle Mozart de Toulon, permettant de sensibiliser environ 1600 enfants des écoles primaires du territoire au gaspillage alimentaire et à l'alimentation durable. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial visant à promouvoir une alimentation plus saine, plus durable et plus locale tout en luttant contre le gaspillage et la précarité alimentaire. Le spectacle se distingue par l'utilisation de décors et costumes recyclés, renforçant son message écologique. Par ailleurs, 4 classes sur les communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Carqueiranne et Le Revest-les-Eaux ont bénéficié d'actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire.





L'aménagement d'une installation agricole au Lycée Agricampus de Hyères

Un espace test sur 5000 m², en partenariat avec le Lycée Agricampus Hyères, est en cours d'aménagement pour une installation en agriculture vivrière sur sol vivant prévue en 2026.

Le déploiement des bornes de collecte de mégots de cigarette

À la suite d'une expérimentation concluante de 18 mois menée à Carqueiranne, la Métropole a engagé le déploiement de 600 bornes de collecte de mégots de cigarette à l'échelle du territoire d'ici 2026, en partenariat avec l'éco-organisme Alcome, spécialisé dans le recyclage de ces déchets. En décembre 2025, 9 communes sur 12 étaient déjà équipées, représentant un total de 496 points de collecte. Cette initiative vise non seulement à réduire la pollution des sols et des milieux aquatiques, mais également à favoriser la valorisation des mégots, en leur offrant une seconde vie sous forme de supports de communication, contribuant ainsi à faire évoluer les comportements des fumeurs.



Le partenariat entre la Métropole et l'éco-organisme Citeo

Une convention a été signée en mai 2025 entre l'éco-organisme Citeo et la Métropole dans le cadre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés. Doté d'un budget de près de 6 millions d'€ sur 3 ans, ce partenariat vise à prévenir et réduire les déchets abandonnés dans l'espace public, tout en soutenant les coûts de nettoiement et de collecte. Plusieurs actions sont prévues : installation d'avaloirs connectés, déploiement de dispositifs de tri et lutte contre les dépôts sauvages. Dans ce cadre, les agents de prévention ont mené des actions de sensibilisation auprès des habitants sur des secteurs ciblés afin de prévenir l'abandon des déchets en pleine nature. Au total, 37 485 kits « déchets abandonnés », sous format de tote bag, flyer et cendrier de poche, ont été distribués.



Le déploiement d'agents de prévention des déchets

La Métropole a confié en novembre 2024 à la société Kroc'Can la mise en place d'une équipe d'agents de prévention des déchets, chargée d'informer et de sensibiliser les usagers. Au cours de l'année 2025, ils ont participé à une étude de conteneurisation afin d'identifier les équipements existants et de préparer le déploiement de la collecte sélective multi-matériaux. Ils ont également pris part à une enquête sur les pratiques de compostage de 15 000 habitants utiles à l'adaptation de la stratégie biodéchets du territoire. Sur le terrain, ils ont accompagné l'expérimentation menée à la Cité Berthe à La Seyne-sur-Mer en informant les habitants sur les nouveaux dispositifs de collecte et en rappelant les consignes de tri. Enfin, leur présence lors de plusieurs événements métropolitains, tels que « Bacchus Toulon », « Le Son by Toulon », « Cuisine et Vins du Sud » à La Valette-du-Var, a permis de sensibiliser plus de 50 000 visiteurs aux enjeux du tri et de la réduction des déchets.

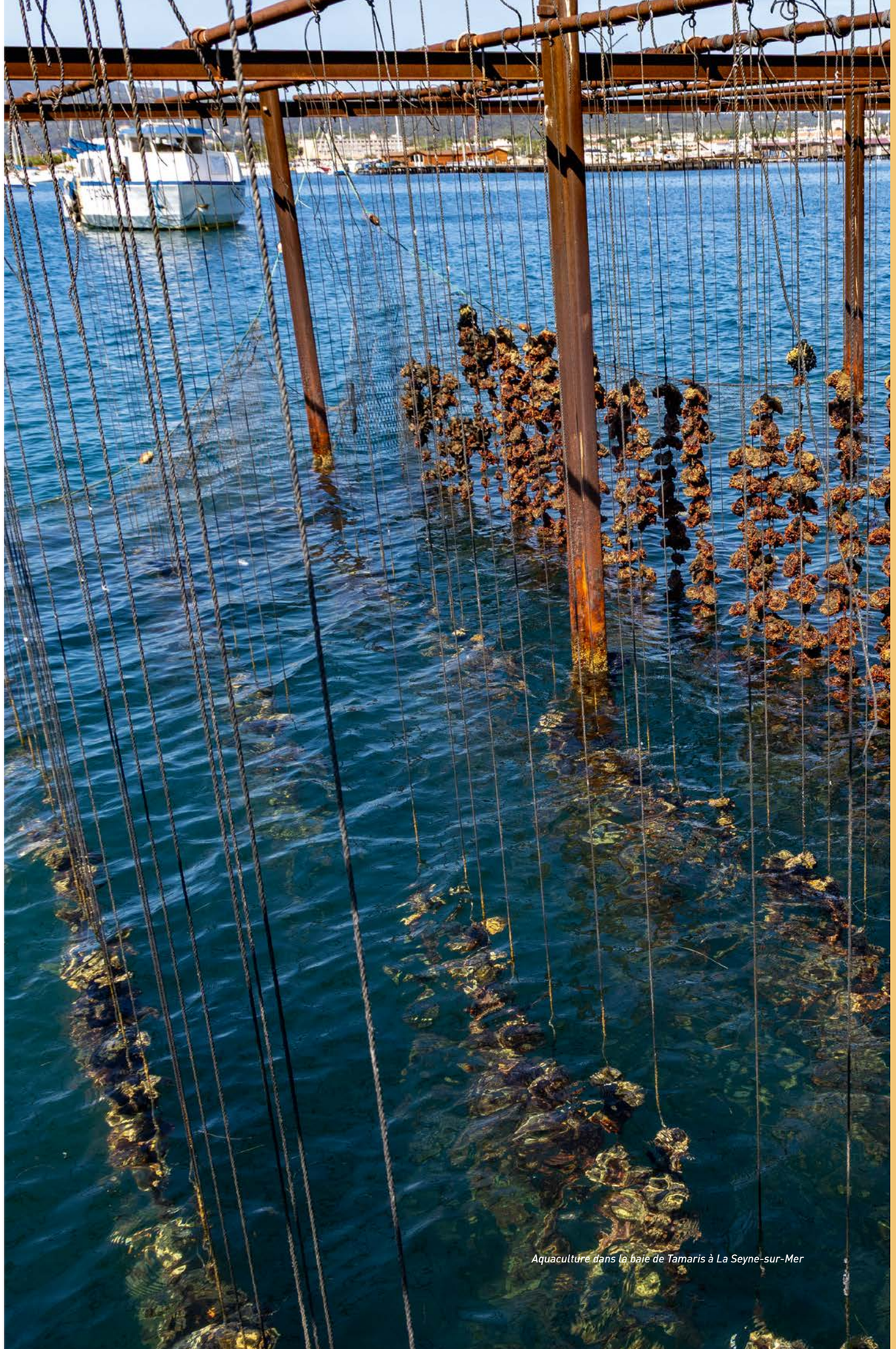
La fresque de la mobilité douce

Une fresque de la mobilité a été organisée le 24 mars 2025 à la Maison de la Mobilité TPM. Cette action était adressée à des entreprises du Club Mobilité Employeur TPM qui réfléchissent à impulser une démarche de mobilité durable au profit de leurs salariés. Au-delà de la sensibilisation par le jeu, ce temps d'échanges permet aussi de bénéficier de leviers concrets pour changer les comportements autour des déplacements domicile-travail et professionnels.

Le lancement de la ligne de covoiturage ZOU ! Covoit'

La Métropole a participé le 17 septembre 2025 au lancement de la ligne ZOU ! Covoit', une nouvelle offre de mobilité durable portée par la Région Sud. Ce dispositif vise à faciliter le covoiturage du quotidien, en particulier pour les trajets domicile-travail. Cette ligne compte 18 arrêts dédiés sur 7 communes de Toulon à Cuers. La ligne ZOU ! Covoit' repose sur un covoiturage organisé, structuré autour d'axes de déplacement identifiés, avec des points de prise en charge et une application dédiée permettant de mettre en relation conducteurs et passagers.





Aquaculture dans la baie de Tamaris à La Seyne-sur-Mer

Les outils d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions

La gouvernance

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
Organe décisionnel
81 conseillers

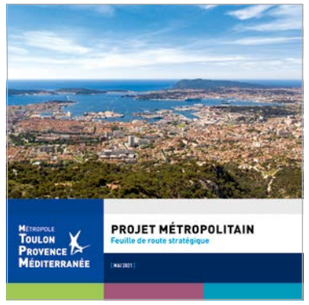
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

BUREAU MÉTROPOLITAIN
Organe exécutif
Président de la Métropole
15 vice-présidents

La Charte de gouvernance et de confiance, adoptée en 2018 par le Conseil métropolitain, précise les principes directeurs qui portent le développement métropolitain et permettent d'assurer un service de proximité en lien avec les communes membres.

Le Projet métropolitain

Adopté en 2021 par le Conseil métropolitain, affiche la vision, les ambitions et les priorités d'actions pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire à court, moyen et long terme du territoire.



INDICATEURS	2022	2023	2024	2025	TENDANCE
Nombre de délibérations du Conseil métropolitain	428	394	351	**394**	↗
Nombre de délibérations du Bureau métropolitain	701	601	730	**707**	↘
Nombre de décisions du Président	1178	1284	1199	**1346**	↗
Nombre d'arrêtés du Président	181	210	176	**202**	↗





La concertation

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

13 COMMISSIONS THÉMATIQUES
Instance de concertation
Vice-présidents
Élus métropolitains

CONFÉRENCE DES MAIRES
Instance consultative obligatoire
Président de la Métropole
12 maires

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TPM
Instance consultative
Représentants de la société civile

COMITÉS TECHNIQUES ET DE PILOTAGE
Gestion de projet
Parties prenantes

1. *Aménagement du territoire, Planification et Stratégie foncière*
2. *Culture et Patrimoine*
3. *Politique de la ville et Habitat*
4. *Protection de l'environnement, Développement durable, Transition écologique et énergétique*
5. *Finances et Administration générale*
6. *Attractivité économique et Développement numérique*
7. *Innovation, Enseignement supérieur et Recherche*
8. *Jeunesse et Sports*
9. *Mobilités*
10. *Agriculture, Forêt, Aquaculture et Pêche*
11. *Eau et Assainissement*
12. *Ports*
13. *Inondations et Programmes d'Actions de Prévention des Inondations*

PARTICIPATION DU PUBLIC
Obligatoire ou facultative



INDICATEURS	2022	2023	2024	2025	TENDANCE
Nombre de Commissions thématiques	34	35	49	**45**	↘
Nombre de Conférence des Maires	1	0	4	**4**	→

Les ressources humaines



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Direction Générale Adjointe Relations Humaines, Vie Culturelle, Associative et Démocratique
- Direction Générale des Services Techniques Territoires et Proximité
  - 12 antennes métropolitaines
- Direction Générale Adjointe Aménagements, Ports, Mobilités et Énergies
- Direction Générale Adjointe Développement Durable et Valorisation du Territoire
- Direction Générale Adjointe Économie, Innovation et Attractivité Territoriale
- Direction Générale Adjointe Finances et Moyens
- Direction Générale Adjointe Habitat, Solidarités et Citoyenneté

Le rapport social unique annuel* compile les données relatives aux politiques de ressources humaines, permet une meilleure analyse de l'évolution des politiques de ressources humaines et favorise le dialogue social avec les organisations syndicales.

CHIFFRES CLÉS 2025	
192	Agents bénéficiaires de la participation aux abonnements de transports en commun
172	Agents bénéficiaires du forfait mobilités durables
294	Agents bénéficiaires du télétravail
1427	Agents formés
72	Agents participant à la « Journée de sensibilisation à la transition écologique »
8,97%	Personnes en situation de handicap employées
149	Stagiaires et alternants



Les déplacements domicile-travail

- ➜ Participation aux frais de transports en commun ou de service public de location de vélos.
- ➜ Participation au forfait mobilités durables pour l'utilisation de transports alternatifs (covoiturage, vélo, trottinette électrique).
- ➜ Instauration d'un jour de télétravail par semaine.



Créée en mars 2025, la Mission Alternances a pour objectif de développer, au sein de la Métropole, l'alternance, les stages et les dispositifs en faveur des jeunes.

- ➜ **Avril 2025 :** lancement de la campagne de recensement des apprentis.
- ➜ **Mai 2025 :** phase de recrutement.

L'emploi et la formation

- ➜ Obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6% des effectifs pour les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein.
- ➜ Formation continue des agents.
- ➜ « Journée de sensibilisation des agents à la transition écologique ».

La protection sociale complémentaire et l'action sociale

- ➜ Participation à la couverture santé et la prévoyance dans le cadre de contrats labellisés individuels.
- ➜ Prestations d'actions sociales, culturelles et sportives.
- ➜ Service d'accompagnement social par des travailleurs sociaux.

Les instances de dialogue social

- ➜ Comité Social Territorial.
- ➜ Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.
- ➜ Commissions Administratives Paritaires.
- ➜ Commissions Consultatives Paritaires.

La santé et la sécurité au travail

- ➜ Formations hygiène et sécurité obligatoires.
- ➜ Réseau d'assistants de prévention des risques parmi les agents.
- ➜ Visite médicale.
- ➜ Psychologue du travail.
- ➜ Recueil des signalements.
- ➜ Participation à la collecte de sang annuelle par l'Établissement Français du Sang.
- ➜ Journée de sensibilisation au cancer du sein.

* Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Les moyens techniques

Le parc automobile

➜ **Trajets domicile-travail :** emplacements réservés aux vélos dans les parkings de 4 bâtiments administratifs.

➜ **Trajets professionnels :**

- Mise à disposition de cartes de transports en commun et de vélos électriques.
- Acquisition de véhicules électriques pour atteindre un objectif de 40% en 2027.*
- Déploiement de bornes de recharge électrique dans les parkings de 3 bâtiments administratifs et de 5 sites opérationnels.

Un nouveau parking destiné aux véhicules de service TPM a ouvert en mars 2025 sur le site du Phoenix à Toulon.

Réalisé en 3 mois pour un montant de 450 000 €, cet équipement, d'une superficie de 700 m², comprend 20 places de stationnement, dont 10 équipées de bornes de recharge électrique.



Le patrimoine bâti

➜ Mise en conformité de 22 bâtiments métropolitains au décret tertiaire.**

➜ Réalisation de travaux de rénovation de bâtiments métropolitains.

INDICATEURS	2022	2023	2024	2025	TENDANCE
Quantité de ramettes de papier consommées (tonne)	24,9	25,4	21,3	**18,1**	↘

La consommation responsable dans les bâtiments administratifs

➜ Usage de produits d'entretien marqués d'un label écologique (écolabel européen, NF environnement).

➜ Achat de mobiliers de bureau conformes aux normes NF Environnement, FSC et PEFC.

➜ Achat de fournitures de bureau écoresponsables (ramettes de papier labellisées FSC et PEFC et impressions provenant d'imprimeries labellisées Imprim'Vert).



Les finances et la commande publique

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

➜ **Objectif du Plan National pour des Achats Durables 2022-2025 :**

- 100% des marchés notifiés intégrant au moins une considération environnementale.
- 30% des marchés notifiés intégrant au moins une considération sociale.

➜ Organisation chaque année du Forum régional de l'achat public durable et des transitions, avec la remise des trophées Innov'éa pour récompenser les entreprises et les acheteurs.

Le mécénat privé

Mobilisation des acteurs du territoire, particuliers et entreprises, autour de 3 projets métropolitains en cours :

➜ La construction de la Capitainerie du Port de Toulon.

➜ La valorisation et l'ouverture au public du Salin des Pesquiers à Hyères.

➜ La réhabilitation et la modernisation de l'Opéra TPM de Toulon.

L'annexe verte

Annexe environnementale jointe en 2024 au compte financier unique pour mise en conformité réglementaire depuis 2025.

INDICATEURS	2023	2024	2025	TENDANCE
Part de marchés notifiés intégrant une considération environnementale	66%	61%	**52%**	↘
Part de marchés notifiés intégrant une considération sociale	35%	34%	**38%**	↗
Part de marchés notifiés intégrant une considération en faveur de l'économie circulaire	32%	21%	**21%**	→

* Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

** Loi n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Le numérique

L'intranet Bureau Numérique

Dématérialisation de données et accès des agents à leur messagerie professionnelle, aux logiciels bureautiques, aux applications, aux démarches, aux documents stockés, à la base documentaire, l'annuaire et aux actualités

CHIFFRES CLÉS 2025	
8977	Équipements informatiques
169	Téraoctets de stockage de fichiers

Le projet Superviseur Métropolitain Air, Risques & Territoire TPM

- ➜ Collecte des données grâce à la mise en place d'un réseau de 1376 capteurs sur le territoire, en matière de gestion intelligente des bâtiments métropolitains, d'arrosage des espaces verts, de surveillance des avaloirs, d'étude des îlots de chaleur et de suivi de la météo.
- ➜ Accès aux données territoriales sur la plateforme multithématique **Portail Data.**

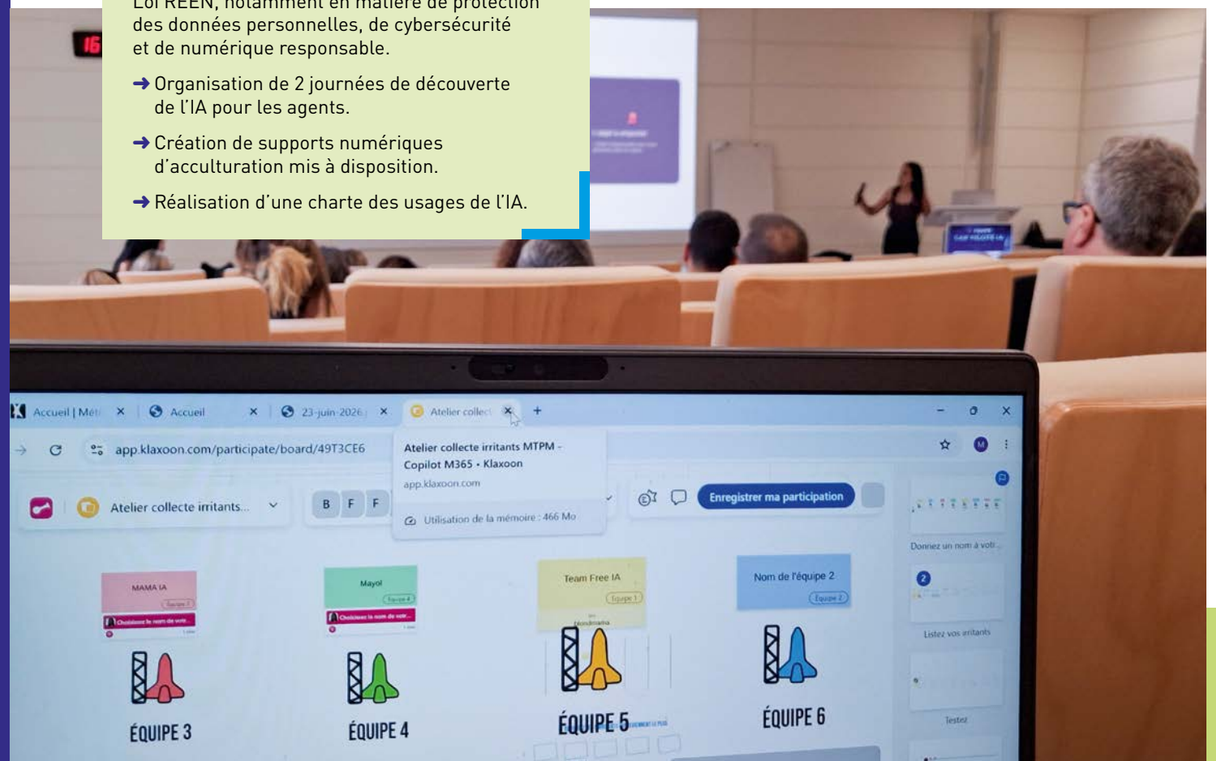
La Métropole travaille actuellement au déploiement de l'intelligence artificielle à travers le projet IA.

La Métropole met en œuvre des actions afin de se conformer au règlement européen sur l'IA, IA Act, ainsi qu'à la loi visant à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique, Loi REEN, notamment en matière de protection des données personnelles, de cybersécurité et de numérique responsable.

- ➜ Organisation de 2 journées de découverte de l'IA pour les agents.
- ➜ Création de supports numériques d'acculturation mis à disposition.
- ➜ Réalisation d'une charte des usages de l'IA.

Les plateformes cartographiques

- ➜ **Consommons local**
- ➜ **Conservatoire TPM**
- ➜ **Bien chez soi**



La communication



Les produits de communication

- ➜ Le marché d'objets promotionnels exige une part de matière recyclée et respectant les conditions de fabrication suivant les normes en vigueur.
- ➜ Le marché d'impression de brochures et d'affiches privilégie des papiers issus de forêts gérées durablement et/ou composés d'une part de matière recyclée.
- ➜ Déclaration annuelle des impressions papiers et goodies auprès de l'éco-organisme Citeo*.

La communication écoresponsable

- ➜ Sobriété éditoriale et graphique.
- ➜ Éco-conception des supports (format optimisé, diffusion ciblée).
- ➜ Accessibilité des contenus (sous-titres, description, graphisme épuré).
- ➜ Priorité aux supports digitaux, supports print ciblés.

La communication interne

Transmission mensuelle du Cahier de Liaison Interne du Personnel présentant les actualités et projets en cours, avec un encart « Dév'Dur' » informant des actualités de développement durable.

INDICATEURS	2023	2024	2025	TENDANCE
Nombre d'actualités sur le site web	85	161	**140**	↘
Part d'impressions marquées Imprim'Vert	100%	100%	**100%**	➜
Quantité d'impressions produites (tonne)	6,29	2,83	**2,83**	➜

Le nouveau site web de la Métropole

Mis en ligne en juillet 2025, il offre une accessibilité optimale à l'utilisateur tout en garantissant une démarche d'écoconception :**

- ➜ Une navigation fluide pour simplifier l'accès à l'information et aux démarches administratives.
- ➜ Un design lisible et conforme au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité.
- ➜ Une économie des ressources techniques nécessaires à l'affichage d'une page ou à l'exécution d'une fonctionnalité.
- ➜ Un site web accessible à 99,6%, suite à un audit.
- ➜ Une cinquantaine d'agents sensibilisés à l'accessibilité numérique.



* Articles L.541-10 et L.541-10-1 du code de l'environnement.

** Article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Annexes

Le programme d'actions pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments métropolitains de 1000 m² à usage tertiaire

La Métropole mène depuis plusieurs années un programme ambitieux pour réduire la consommation d'énergie de ses bâtiments publics. L'année 2025 marque une étape importante, avec la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre de plusieurs dispositifs nationaux et de partenariats.

1 Le Décret Tertiaire : moderniser et rendre les bâtiments plus sobres

Le Décret Tertiaire impose aux collectivités de réduire progressivement la consommation d'énergie de leurs bâtiments de plus de 1000 m². Dans ce cadre, la Métropole a réalisé en 2023 des diagnostic complets portant sur l'ensemble de son patrimoine. Ces diagnostics ont permis d'etablir **un plan pluriannuel d'investissements visant un premier objectif : -30% de consommation d'ici 2030.**

En 2025, plusieurs chantiers ont été engagés autour de cinq priorités :

- **Isolation des bâtiments**
- **Remplacement des menuiseries**
- **Ventilation double flux**
- **Systèmes de chauffage et de rafraîchissement performants**
- **Gestion Technique du Bâtiment et Gestion Technique Centralisée**

Travaux réalisés en 2025

Dans les équipements culturels :

- Châteauvallon : remplacement de la climatisation du théâtre - **165 000 €**
- Tamaris : remplacement des menuiseries Nord et Sud - **493 000 €**
- Comoni : remplacement des menuiseries - **122 000 €**

Dans les bâtiments administratifs :

- Le Phœnix : installation d'une ventilation double flux - **200 000 €**
- Hélianthe : réhabilitation complète du rez-de-chaussée et du 1er étage - **790 000 €**
- Oiseau de Feu :
  - remplacement des menuiseries - **250 000 €**
  - remplacement de la climatisation VRV - **199 000 €**
- Le Vecteur : remplacement du groupe froid - **130 000 €**

Montant total 2025 : 2 394 000 €

2 Le Décret BACS : piloter les bâtiments à distance

Le Décret BACS impose l'installation de systèmes de gestion technique permettant de suivre en temps réel le fonctionnement des équipements (chauffage, ventilation, climatisation…). Ces outils permettent d'optimiser les réglages, d'éviter les gaspillages et d'intervenir rapidement en cas d'anomalie.

Équipements installés en 2025 :

- Comoni : installation d'un système de gestion technique - **15 000 €**
- Bureaux de la déchetterie de Toulon : installation d'un système de gestion technique - **23 000 €**

Montant total 2025 : 38 000 € TTC

3 Le partenariat TPM / Voltalis : réduire la consommation lors des pics

La Métropole a engagé un partenariat **avec Voltalis,** société mandatée par RTE, pour installer des boîtiers connectés sur les équipements électriques. Ces dispositifs permettent de réduire automatiquement la consommation lors des pics de demande, sans impact sur le confort des usagers. Cette technologie peut générer jusqu'à 15% d'économies d'énergie.

En 2025, des études de faisabilité ont été opérées sur plusieurs bâtiments, tous secteurs confondus :

- CNR de Toulon
- Beaux-Arts de Toulon
- EV La Riperte (Hyères)
- Bureaux Propreté et Le Temple
- École de danse de La Valette-du-Var
- École de danse de Six-Fours-les-Plages
- Châteauvallon

Le déploiement des équipements est prévu en 2026.

4 Le développement du photovoltaïque : produire une énergie locale et renouvelable

La Métropole saisit les opportunités pour équiper ses bâtiments de **panneaux photovoltaïques,** notamment dans le cadre de **projets d'autoconsommation collective.**

Plusieurs études ont été menées en 2025 :

- **Une étude pour la Régie des Eaux de Six-Fours-les-Plages** avec une installation prévue en 2026.
- **Une étude de faisabilité pour 5 bâtiments soumis au décret tertiaire** (CNR de Toulon, Beaux-Arts, Comoni, CNR de La Seyne-sur-Mer et Châteauvallon) avec des installations envisagées en 2027.

5 Le suivi des fluides et optimisation des contrats d'énergie

En 2025, la Métropole a renforcé son pilotage énergétique grâce à plusieurs avancées :

- Accès obtenu aux données ENEDIS pour analyser la puissance souscrite de chaque point de livraison. → Optimisation en cours des **84 contrats « Tarif Jaune », avec un objectif d'économie de 30% sur les abonnements.**
- Accompagnement des antennes métropolitaines pour identifier et résilier les contrats inutilisés.
- Intégration annuelle des consommations dans **le logiciel national OPERAT,** permettant à l'État de suivre les progrès réalisés dans le cadre du Décret Tertiaire.



La stratégie numérique responsable

La Métropole poursuit **une démarche de numérique responsable** articulée autour de cinq axes : la sobriété numérique, la gestion responsable du cycle de vie des équipements, l'appui au service public de la transition écologique, l'accessibilité et l'inclusion numérique, et la confiance numérique. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de **la loi REEN et préfigure l'élaboration d'un programme pluriannuel Numérique Responsable.**

1 La sobriété numérique et la sensibilisation des agents

La Métropole mène des actions de sensibilisation afin de réduire l'empreinte environnementale du numérique. **La Digital Cleanup Week,** animée par le projet CAPCOM1, a permis d'engager les agents dans des démarches concrètes de tri et de suppression des données (« Ninja du tri numérique »), de mesurer leur empreinte numérique via des calculatrices dédiées, et de promouvoir des pratiques quotidiennes plus sobres. Ces actions contribuent à réduire les volumes de données stockées et les besoins techniques associés.

Parallèlement, la Métropole encourage **la sobriété des équipements :** standardisation des postes, limitation des dotations, prolongation du cycle de vie (maintenance, reconditionnement, réaffectation interne). La semaine s'est conclue par une mise en valeur du numérique comme levier d'efficacité administrative et de réduction des consommations, notamment via **la Gestion Technique des Bâtiments (GTB) permettant jusqu'à 20% d'économie d'énergie.**

2 La gestion responsable des équipements et des usages

La Métropole déploie une politique visant à réduire l'impact environnemental du matériel numérique :

- **Achat de matériel reconditionné :** ordinateurs, écrans et périphériques remis en état, permettant de limiter les déchets électroniques et d'optimiser les dépenses publiques.
- **Allongement de la durée de vie des équipements :** jusqu'à 8 ans pour les postes fixes, 7 ans pour les nomades et les smartphones.
- **Outil de mesure de l'empreinte carbone numérique :** en cours d'acquisition pour objectiver les impacts et suivre la trajectoire de réduction.
- **Impression responsable dans les écoles :** rationalisation du parc, paramétrage noir et blanc par défaut, quotas, recto-verso systématique. Cette politique réduit la consommation de papier, les déchets de consommables et l'énergie liée à l'impression.

3 Le numérique au service de la transition écologique

Le numérique constitue un levier pour la politique d'adaptation au changement climatique :

- **Arrosage intelligent :** capteurs mesurant la température, le vent, la pluviométrie et l'humidité des sols pour optimiser les apports en eau, à la plaine des Sports du Mourillon et au Parc des Lices.
- **Suivi des consommations d'eau :** dispositifs déployés sur les ports de Porquerolles et du Brusc.
- **Capteurs d'îlots de chaleur :** mesures locales dans les quartiers Berthe à La Seyne-sur-Mer et à La Garde.
- **Avaloirs connectés :** prévention des inondations et optimisation des curages a Six-Fours-les-Plages et Toulon.
- **Bâtiments connectés (GTB) :** suivi des paramètres intérieurs (température, CO_2, luminosité, etc.) sur plusieurs sites pour améliorer le confort et réduire les consommations énergétiques.

4 L'accessibilité et inclusion numérique

La Métropole renforce l'accessibilité numérique **conformément au RGAA** (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité), en intégrant ces exigences dans l'ensemble du système d'information : sites web, logiciels métiers, applications internes et externes.

Un schéma pluriannuel d'accessibilité est en cours de finalisation, accompagné d'audits réguliers et de formations des contributeurs et développeurs.

L'inclusion numérique est portée par CAPCOM1, via un parcours « nouvel arrivant », des formations en e-learning, un réseau d'ambassadeurs et un accompagnement personnalisé des usages.

5 La confiance numérique et cybersécurité

La cybersécurité constitue un pilier du numérique responsable. Les actions engagées portent sur :

- L'authentification renforcée pour sécuriser les accès.
- Des campagnes régulières de sensibilisation.
- L'organisation de la continuité et de la reprise informatique (restauration des données. priorisation des services).

6 Le programme pluriannuel Numérique Responsable

La Métropole élabore **un programme Numérique Responsable** qui vise à concilier performance du service public numérique, sobriété des usages, maîtrise des coûts et réduction mesurable des impacts environnementaux et sociétaux.

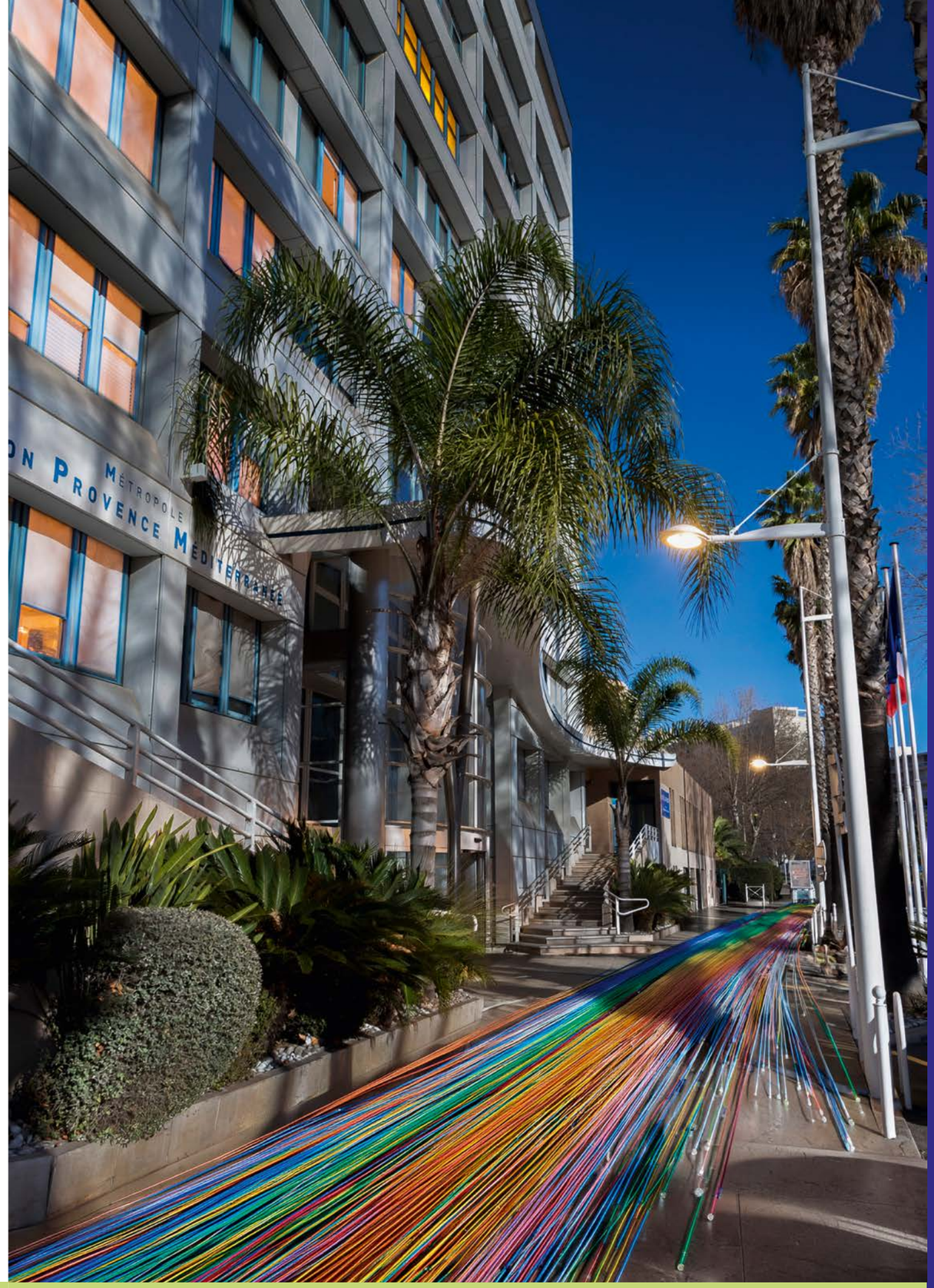
Conformément aux objectifs fixés par la loi REEN, il s'agit principalement de :

- Sensibiliser les agents à l'impact environnemental du numérique.
- Limiter le renouvellement systématique des équipements.
- Développer des usages numériques plus sobres.
- Réduire l'empreinte énergétique des infrastructures et des données.
- Structurer une stratégie du numérique responsable.

Le programme prévoit une trentaine d'actions à réaliser et porte essentiellement sur :

- L'harmonisation des équipements des agents et des encadrants par la définition de profils adaptés aux usages réels.
- La rationalisation des achats numériques afin de les ajuster strictement aux besoins.
- La fiabilisation de la connaissance du parc informatique et le suivi des actifs.
- La mise en œuvre d'une politique de gestion responsable des données (durée de conservation, stockage, usages).
- La diffusion de chartes d'usage (bonnes pratiques numériques, IA, etc.).

D'autres actions pourront voir le jour dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur numérique commun.



IMPRIM'VERT®
EcoFolio agit pour l'environnement

Directrice de la publication : Josée MASSI, Présidente de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Conception graphique : Service Communication de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
© Photos : TPM - Hortense Hébrard, Olivier Pastor, Frédéric Robert - **© Pictos :** Adobe Stock
Impression : Groupe Impremium - Dépôt légal à parution

Métropole TPM RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
www.metropoleTPM.fr

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX